



**Société Anonyme**  
**Au capital de 761.816,80 Euros**  
**488 629 783 RCS Toulouse**  
**Siège social : 8, rue Vidailhan – Bâtiment Hills Plaza, 31130 Balma**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

- **RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIETE**
- **COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES ANNUELS 2015**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU GROUPE</b>	<b>6</b>
2.1	SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE	6
2.2	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS	8
2.2.1	LES COMPTES	8
2.2.2	LE RESULTAT	9
2.2.3	ENGAGEMENTS HORS BILAN	9
2.2.4	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE	10
2.2.5	LES COMPTES CONSOLIDES	10
2.3	EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR	10
2.3.1	EVENEMENTS RECENTS	10
2.3.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	11
2.4	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11
2.5	FILIALES ET PARTICIPATIONS	12
2.5.1	PARTICIPATIONS	12
2.5.2	FILIALES	12
<b>3</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE</b>	<b>12</b>
3.1	INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE	12
3.1.1	SITUATION DE LA SOCIETE	12
3.1.2	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	13
3.1.3	LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES	18
3.1.4	PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE	18
3.1.5	EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	18
3.1.6	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	18
3.1.7	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	19
3.2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT	19
3.2.1	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	19
3.2.2	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	20
3.2.3	INFORMATION SUR LES DIVIDENDES	20
3.2.4	INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	20
3.2.5	TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	21
3.3	INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE	21
3.3.1	CONVENTIONS REGLEMENTEES	21
3.3.2	INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE	21
3.3.3	INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE	25
<b>4</b>	<b>ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION</b>	<b>27</b>
4.1	ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	27
4.2	ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES	28

4.3	ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS	34
4.4	ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL	36
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>47</b>
5.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	47
5.2	BILAN	47
5.3	COMPTE DE RESULTAT	51
5.4	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	52
5.4.1	PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	52
5.4.2	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	53
5.4.3	METHODES ET REGLES D'EVALUATION	55
5.4.4	METHODES PREFERENTIELLES	64
5.4.5	INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	64
5.4.6	COMPARABILITE DES COMPTES	64
5.4.7	EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS).	65
5.4.8	AUTRES INFORMATIONS	75
5.4.9	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	77
<b>6</b>	<b>COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>78</b>
6.1	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	78
6.2	BILAN	80
6.1	ACTIF	80
6.1.1	ACTIF IMMOBILISE	80
6.1.2	ACTIF CIRCULANT	80
6.1	PASSIF	81
6.1.1	CAPITAUX PROPRES	81
6.1.2	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	81
6.1.3	EMPRUNTS ET DETTES	81
6.2	COMPTE DE RESULTAT	82
6.3	ANNEXE LEGALE	84
6.3.1	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	84
6.3.2	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	84
6.3.3	REGLES ET METHODES COMPTABLES	85
6.3.4	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT	89
6.3.5	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	101

# **1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015**

Balma, le 27 avril 2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du groupe et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Vincent Gardès  
Directeur Général de VEXIM

## 2 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

### 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Dans le présent rapport le terme « **Groupe** » désigne la Société VEXIM et ses cinq filiales, VEXIM GmbH, VEXIM Italia Srl, VEXIM Spine SI, VEXIM UK et VEXIM Inc.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 a été marqué par les évènements suivants :

- Lancement commercial de l'injecteur de ciment orthopédique haute performance MASTERFLOW®

Prenant appui sur un ensemble de technologies uniques et innovantes, ce nouveau dispositif garantit une précision, un contrôle et une sécurité optimale lors de l'injection de ciment pour le traitement des fractures vertébrales. En plus de son démultiplicateur hydraulique de pression, ingénieusement conçu pour injecter sans effort un ciment haute viscosité à travers une aiguille de petit diamètre, l'une des principales caractéristiques de l'appareil est l'utilisation d'une membrane sans inertie assortie d'un bouton d'arrêt rapide permettant à l'utilisateur d'interrompre instantanément l'injection et ainsi considérablement diminuer les incidences de fuites extra-vertébrales de ciment.

Pas moins de 18 demandes de brevet ont été déposées à travers le monde afin de protéger ces fonctionnalités innovantes, un grand nombre d'entre elles ayant maintenant abouti à la délivrance de brevets dans les principaux pays européens, aux Etats-Unis et en Chine, ainsi qu'au Japon, au Canada, en Australie, en Corée du Sud et en Russie.

VEXIM a obtenu en mars 2015 le marquage CE permettant la commercialisation de son système d'injection Masterflow™ en Europe.

- L'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité.

Le 19 février 2015, VEXIM a annoncé que l'Agence Nationale de Vigilance Sanitaire du Brésil (Agência Nacional de Vigilância Sanitária ou ANVISA) a finalisé avec succès l'inspection GMP (Good Manufacturing Practices) de la société sans aucune non-conformité. L'approbation du certificat GMP brésilien atteste de la qualité, la sécurité et l'efficacité de toutes les étapes de production et de l'engagement de VEXIM dans l'établissement et le maintien d'un système de contrôle de la qualité du produit fini. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour VEXIM en Amérique latine, le Brésil représentant, à lui seul, un marché de 50 millions d'euros dans les fractures vertébrales par compression selon les estimations de VEXIM.

- Une étude clinique sur 24 mois confirme les excellentes performances du SpineJack® à long terme

Les résultats de l'étude à 2 ans portant sur le suivi de 103 patients confirment les excellentes performances du SpineJack®1 déjà démontrées à 1 an de suivi dans le traitement des fractures vertébrales par compression d'origine traumatique.

Cette nouvelle étude observationnelle, prospective et consécutive a été réalisée dans 14 sites d'investigation clinique repartis en France, Allemagne, Suisse, Espagne, Italie et Autriche. Les 103 patients recrutés dans cette étude présentaient un taux élevé de fractures complexes (59%). Les résultats de cette étude ont mis en évidence les avantages statistiquement significatifs du SpineJack® en termes de réduction de la douleur, de récupération des capacités fonctionnelles et d'amélioration de la qualité de vie des patients 1 et 2 ans après l'intervention chirurgicale.

- Les résultats à 1 an d'une étude comparative randomisée SpineJack® versus cyphoplastie par ballonnet confirme aujourd'hui les excellents résultats à 1 an d'une étude pilote de faisabilité comparant la sécurité et les performances du SpineJack® à celles du ballon de Medtronic dans le traitement des fractures vertébrales par compression chez des patients ostéoporotiques.

Cette étude a été menée sous l'égide du Pr. David Noriega, de l'Hôpital Clinique Universitaire de Valladolid, en Espagne, avec le soutien de VEXIM, après avoir obtenu l'accord du comité d'éthique de l'hôpital pour procéder au traitement de 30 patients. Sur ces 30 patients, 15 étaient traités avec le SpineJack® et 15 étaient traités avec le ballon de Medtronic. Ces deux dispositifs sont de composition différente mais répondent au même objectif. Le suivi des patients a été réalisé en postopératoire immédiat, puis à 6 et 12 mois suivant l'intervention.

Les fractures vertébrales ont été évaluées selon la classification de Genant : fractures cunéiforme : 88%, fractures biconcave: 6%, fractures en galette : 6% et la gravité de la fracture cotée de 0 à 3 : fracture minimale grade 1 25%, fracture modérée grade 2 41% et fracture sévère grade 3 34%.

Les paramètres radiologiques ont été évalués à l'aide de radiographies, dont l'analyse a été effectuée via le logiciel FXA™ développé par la société ACES Ing.-GmbH, laboratoire indépendant centralisé de radiologie basé à Filderstadt, en Allemagne. L'intégralité des résultats radiologiques obtenus ci-dessous ont été analysés à l'aide de ce logiciel et évalués indépendamment de VEXIM ou des chirurgiens impliqués dans la conduite de l'étude.

Suite à l'annonce des conclusions préliminaires très encourageantes de l'étude à 6 mois, en septembre dernier, VEXIM est désormais en mesure de confirmer les excellents résultats obtenus au moyen de la technologie SpineJack® par comparaison avec le ballon de Medtronic, 1 an après l'implantation du dispositif.

- Nomination de Gunther Peeters en tant que Vice-président Ventes Europe & Marketing Global

Fort de plus de 13 années d'expérience dans le secteur de la santé, Gunther Peeters occupait auparavant le poste de Directeur Business Development et Ventes à l'international chez Orthobion GmbH, une start-up développant un dispositif de fusion rachidienne. A ce titre, il était responsable du développement de produits, en étroite collaboration avec d'éminents chirurgiens européens, et du développement de la stratégie dans le cadre du lancement de la société dans la région EMEA. Au préalable, M. Peeters travaillait dans le management des ventes internationales pour Spinal Kinetics, entreprise au sein de laquelle il était co-responsable de la commercialisation des technologies de remplacement artificiel du disque. Il s'y est notamment illustré en développant l'activité de Spinal Kinetics dans les principaux marchés mondiaux et en contribuant à passer le cap des 25.000 implants en à peine 6 ans. M. Peeters a commencé sa carrière chez Sandoz (Novartis Generics) comme Représentant commercial, avant d'être promu Directeur de territoire. Il est diplômé d'un MBA en International Business Management de la Vlerick Business School et d'un Master en Management de la London Business School.

- Lancement d'une étude clinique internationale qui évalue la sécurité et l'efficacité du SpineJack® par rapport à la cyphoplastie par ballonnet chez 160 patients en Europe

Suite aux discussions avec la Food and Drug Administration (Office américain de contrôle des produits pharmaceutiques et alimentaires), VEXIM a prévu de présenter sa demande réglementaire concernant l'utilisation du SpineJack® aux États-Unis en réalisant une étude européenne prospective, multicentrique et randomisée comparant la sécurité et l'efficacité à un an de suivi du dispositif de nouvelle génération SpineJack® au ballonnet Medtronic chez 160 patients souffrant de fractures vertébrales ostéoporotiques.

Le démarrage de cette étude clinique constitue une étape primordiale pour VEXIM. C'est une étape majeure pour la commercialisation du SpineJack® aux États-Unis.

Cette étude comparative a obtenu l'approbation des comités d'éthique et des autorités sanitaires des différents pays concernés et se déroule actuellement dans 8 centres européens. Les premiers patients inclus ont été randomisés et traités en Allemagne par le Docteur Hassel et en Espagne par le Professeur Noriega.

L'étude clinique documentera et comparera les améliorations en terme de douleur dorsale, de capacité physique et fonctionnelle, d'usage de narcotiques, de restauration de la hauteur vertébrale, de qualité de vie des patients ainsi que de la sécurité des patients atteints de fractures vertébrales ostéoporotiques traités par SpineJack® et cyphoplastie par ballonnets Medtronic. Tous les patients seront revus après leur chirurgie et suivis durant les 12 mois suivant l'intervention.

Les résultats de cette étude sont attendus pour une soumission 510k en 2017.

- VEXIM franchit le seuil des 25 000 implants SpineJack® vendus

Sur l'exercice 2015, VEXIM a dépassé la barre symbolique des 25 000 implants vendus depuis le début de sa commercialisation au cours du dernier trimestre 2015.

- VEXIM procède à la nomination de son nouveau Président du Conseil d'Administration le 25 novembre 2015, Monsieur Steve SWINSON

Avant de rejoindre le conseil d'administration de VEXIM, Steve SWINSON dirigeait la partie Spine & Biologics de Medtronic pour l'Europe occidentale et le Canada. Il était auparavant Vice-président international de Spine & Biologics.

Précédemment chez Medtronic, il était Vice-président pour les marchés émergents, responsable de P&L et des marges d'exploitation pour toutes les gammes de produits de Medtronic, couvrant une géographie étendue comprenant l'Asie du Sud avec l'Inde ; l'Afrique ; le Moyen-Orient et l'Amérique latine.

Steve SWINSON a plus de 30 ans d'expérience dans les affaires internationales. Il a géré le canal indirect de distributeurs pour Hewlett Packard Medical Products Group en Europe et a été Vice-président de Marquette Medical Systems pour l'Asie Pacifique. En 2002, il a également dirigé, au plan mondial, le business de diagnostic X-ray de GE Medical. Steve SWINSON est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Université de Manchester au Royaume-Uni et d'un MBA de l'Université de Chicago.

## **2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.2.1 LES COMPTES**

Les comptes consolidés de VEXIM, arrêtés au 31 décembre 2015, présentent un total de bilan de 15 635 K€ et un résultat net négatif de (4 392) K€.

En 2015, VEXIM a réalisé des ventes annuelles de 13,9 M€, soit une croissance de 34% par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse résulte principalement de l'adoption progressive et continue de la technologie SpineJack®, dont plus de 10.000 implants ont été vendus en 2015.

La marge brute a également progressé en 2015, jusqu'à atteindre 9,9 M€ (+34%). Le taux de marge brute représente désormais 71,5% du chiffre d'affaires, comparé à 71,7% en 2014. Cette forte hausse est le fruit de ventes directes plus significatives et accompagnées de prix de vente moyens stables, de la simplification du processus de production et de l'approvisionnement, mais également de l'augmentation de la production suite au lancement de la nouvelle génération du SpineJack® au second trimestre 2014.

Les charges d'exploitation ont quant à elles augmenté faiblement de 5%, passant de 13,5 M€ en 2014 à 14,2 M€ en 2015. La structure de coût est maîtrisée et permet naturellement l'atteinte des objectifs commerciaux. La majorité des charges d'exploitations constatées sur l'année 2015 est composée des coûts de la force de vente ainsi que des activités marketing. VEXIM continue d'investir dans les activités de vente et marketing afin d'accroître la visibilité de la technologie SpineJack®, de développer les connaissances et l'expérience clinique du personnel soignant et renforcer sa couverture commerciale. La société peut désormais compter sur une force de vente directe de 30 collaborateurs formés et expérimentés en Europe, qui lui permettent d'assurer une couverture complète dans toute la région.

VEXIM a également formé 219 chirurgiens en 2015, ce qui porte à plus de 900 le nombre de chirurgiens formés depuis le lancement en 2011.

La maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes au second semestre 2015 en passant d'une perte de (3,6) M€ sur le premier semestre 2015 à une perte de (0,7) M€ sur le deuxième semestre 2015. Sur le quatrième trimestre 2015, la société a atteint la profitabilité en réalisant un résultat net positif à hauteur de 0,1 M€. Le niveau des pertes est également réduit de 1,8M€ entre 2014 et 2015 passant de (6,2)M€ à (4,4)M€.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du groupe VEXIM ressortait à 4,2 M€ et la société a procédé le 28 Janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

## **2.2.2 LE RESULTAT**

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours du dernier exercice clos.

## **2.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### Engagements reçus

Le groupe n'a pas d'engagements reçus en particulier.

### Engagements donnés

La signature de contrats de distribution depuis 2009 a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Pologne
- Koweït
- Hong Kong
- Malaisie
- Bulgarie
- Slovaquie

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

### Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).
- Un engagement pris à l'égard de nos fournisseurs pour la production de kits SpineJack®

- pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 11,6 M€.
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014.
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM Italy, VEXIM GmbH, VEXIM UK et VEXIM Spine.

## **2.2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

En avril 2013, VEXIM avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Référence enregistré le 22 avril 2013 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro R.13-014, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise-à-jour dans l'Actualisation du Document de Référence déposée le 22 juillet 2015 auprès de l'AMF sous le numéro R.15-060. Ils figurent au chapitre 4 de ce document, également disponible sur le site Internet de la Société.

Dans le présent rapport, les risques présentant le plus d'importance pour le Groupe et les plus pertinents du fait de l'évolution récente de son environnement et de ses activités vous sont présentés dans le Rapport de Gestion de la Société ci-dessous (Section 3.1.2). Nous vous proposons de vous y référer, les risques affectant plus spécifiquement le Groupe étant identiques à ceux de la Société.

## **2.2.5 LES COMPTES CONSOLIDES**

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport.

## **2.3 EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR**

### **2.3.1 EVENEMENTS RECENTS**

VEXIM a annoncé le 12 janvier 2016 le lancement d'une nouvelle étude clinique en France.

La société a élaboré un nouveau protocole d'étude comparative avec pour coordinateurs le Professeur Jean-Marc Vital et le Professeur Olivier Gille (Bordeaux, France).

Le but de cette étude prospective, randomisée et multicentrique, est de confirmer la sécurité, l'efficacité et le rapport coût-bénéfices du SpineJack® évalués à un an, puis à deux ans. Les performances du SpineJack® seront comparées à un traitement conservateur (corset) mené sur 100 patients atteints de fractures vertébrales par compression sévères et traumatiques.

Cette étude sera menée au sein de 4 centres en France et VEXIM espère que les résultats de cette étude renforcent les données cliniques existantes et les excellents résultats du SpineJack® communiqués précédemment, dans le cadre du traitement de fractures vertébrales ostéoporotiques mais aussi traumatiques. Ces très bons résultats ont également fait l'objet de quatre publications majeures dans d'importantes revues scientifiques en 2015.

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 31,1% et 12,1% du capital.

### 2.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'activité sont bonnes et la Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

Le développement commercial sur le marché Européen notamment en France et en Allemagne ainsi que développement des marchés hors Europe resteront une priorité pour VEXIM sur l'année 2016 afin d'amener le groupe à l'équilibre financier dans le courant de l'exercice 2016. Cet équilibre financier serait atteint par l'effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires de VEXIM sur tous ses marchés ;
- Du maintien d'un taux de marge brute élevé
- L'évolution contrôlée des charges d'exploitation

Le financement du développement de VEXIM est assuré sur l'exercice 2016 grâce à la dernière augmentation de capital qui a eu lieu en janvier 2016 pour un montant total de 10,4 millions d'euros, prime d'émission comprise.

### 2.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

Les principaux axes de recherche de la Société concernent (i) le développement d'autres concepts de produits pour traiter d'autres pathologies du rachis avec toutefois la volonté de demeurer un spécialiste du traitement des pathologies traumatiques du rachis, (ii) la formulation de ciments osseux biocompatibles adaptée aux différentes pathologies du rachis et typologies de patients.

#### *Injecteur mélangeur de ciment et instruments associés*

VEXIM a démarré en 2015 la commercialisation de son nouveau système de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique, complémentaire à la technologie SpineJack.

En parallèle à ce développement, VEXIM a terminé la conception d'une canule d'injection orientable permettant de guider le positionnement du ciment dans la vertèbre sur la totalité du volume vertébral à partir d'un accès osseux uni pédiculaire, alors que les canules droites nécessitent un abord bi-pédiculaire plus invasif pour atteindre cet objectif. La technologie développée pour ce produit a fait l'objet d'un dépôt de brevet actuellement en cours d'examen.

#### *Développement des technologies SpineJack*

A la suite du dépôt d'une famille de brevet sur une variante du système SpineJack adaptée au traitement des fractures plus complexes du rachis, une preuve de concept a été réalisée.

La nécessité de compléter la gamme de produits VEXIM avec un système de stabilisation et de fixation de fracture complexes par voie postérieure a amené la Société à lancer un programme d'évaluation de techniques et de technologies dans ce domaine. L'objectif de ce programme est de déboucher sur des opportunités d'acquisition ou de développement d'un nouveau produit à l'horizon 2018.

#### *Ciments osseux*

La Société a finalisé, en collaboration avec plusieurs spécialistes des ciments osseux, des essais de formulation de ciments osseux sans polyméthacrylate de méthyle (« **PMMA** »). Ces travaux n'ont pas abouti, les technologies évaluées ne répondant pas au cahier des charges d'un substitut osseux injectable adapté à la fixation de fractures avec SpineJack.

## 2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 2.5.1 PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation.

### 2.5.2 FILIALES

La Société détient cinq filiales au 31 décembre 2015 dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### **VEXIM GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€**

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur les marchés Allemands et Autrichiens a réalisé au cours de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 3 023 K€ (2 436 K€ en 2014). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2015 un bénéfice de 201 K€ (78 K€ au 31 décembre 2014) qui s'explique principalement par le changement de méthode de prix de transfert. Les produits vendus par cette filiale sont acquis auprès de VEXIM S.A. avec un prix de transfert dont le calcul a pour but d'octroyer aux distributeurs un profit opérationnel égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement.

#### **VEXIM Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€**

Cette société qui est la filiale de distribution du groupe sur le marché Italien a réalisé au cours de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 1 699 K€ (1 023 K€ en 2014), en ligne avec les objectifs. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2015 un bénéfice de 34 K€ (53 K€ au 31 décembre 2014).

#### **VEXIM Spine / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€**

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché espagnol et a réalisé sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 843 K€ (632 K€ en 2014). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2015 un bénéfice de 43 K€ (33 K€ au 31 décembre 2014).

#### **VEXIM UK/ Royaume-Uni / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP**

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché anglais et irlandais et a réalisé sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 179 K€ (131 K€ en 2014). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2015 un bénéfice de 21 K€ (23,5 K€ au 31 décembre 2014).

The legal entity Vexim UK LTD Limited is not audited in accordance with the companies Act 2006, art S479A.

#### **VEXIM Inc. / Etats-Unis / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K\$**

Créée le 30 juin 2014, cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur les marchés américains et a réalisé sur l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 101 K€ (8K€ en 2014). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2015 un bénéfice de 4 K€ (une perte de 23 K€ au 31 décembre 2014). La structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

## 3 RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE

### 3.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE

#### 3.1.1 SITUATION DE LA SOCIETE

Les activités de la Société sont la recherche, la conception, le développement, le marketing et la commercialisation de solutions minimalement invasives pour le traitement du rachis et, plus spécifiquement, de la fracture vertébrale par restauration anatomique de la vertèbre fracturée. La Société utilise la technologie « SpineJack », un implant intravertébral qui se positionne à l'intérieur du corps vertébral pour y être déployé et redonner ainsi sa forme à la vertèbre fracturée.

### **3.1.1.1 Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

VEXIM a vu son activité progresser significativement au cours de l'exercice 2015. La Société a continué à distribuer ses produits en direct en France et en Suisse, et via ses filiales de distribution (Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre) et des distributeurs sur les autres territoires. Elle a également poursuivi ses activités au sein de sa filiale Américaine afin de s'implanter sur le marché américain.

Le chiffre d'affaires de VEXIM S.A s'est établi à 12 887 K€, dont 4 826 K€ ont été réalisés à destination de ses filiales de distribution et 8 061 K€ à l'extérieur du groupe.

### **3.1.1.2 Financements obtenus**

Au cours de l'exercice 2015, la Société n'a pas réalisé d'opération sur le capital hormis une augmentation de capital dû à l'exercice de 500 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise portant ainsi le capital social de 634.347,40 euros à 634.847,40 euros

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2015, le capital social de la Société est composé de 6 348 474 actions de 0,10 € de nominal chacune.

Nous vous rappelons que le 30 octobre 2013, une ligne optionnelle de financement en fonds propres a été mis en place avec la SOCIETE GENERALE. Conformément aux dispositions contractuelles, cette ligne de financement a pris fin le 31 octobre 2015.

## **3.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **3.1.2.1 Risque de liquidité**

Le financement du développement de la Société s'est effectué jusqu'à présent par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital. A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dettes bancaires et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Par ailleurs, compte tenu de la situation déficitaire historique de la Société s'expliquant par le fait qu'elle achève sa phase de développement et a débuté sa phase de commercialisation au deuxième semestre 2010, la Société connaît une situation de risque de liquidité. Cependant, lors de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2015, il a été retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation compte tenu de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2016.

La trésorerie établie à la date du présent rapport prend en compte les éléments suivants :

- une trésorerie du groupe consolidée de 4,2 M€ au 31 décembre 2015,
- la réception du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 369 K€ postérieurement à la clôture,
- une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital) réalisée le 28 Janvier 2016.

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité avant 2017.-La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

Enfin, il est précisé que la Société dispose également en cas de besoin, de la faculté de réduire son rythme de dépenses afférentes à son développement commercial.

A la date du présent rapport, la rentabilité à venir dépendra de la capacité de la Société à développer son catalogue de produits, produire à un coût optimal et commercialiser avec succès ses implants et les autres

produits de son catalogue. La Société estime que ses sources de revenus pour les quatre à cinq prochaines années seront :

- la vente de ses produits dans le cadre d'accords de distribution et/ou via l'appointement d'agents commerciaux en fonction des pays et de leur organisation et culture ;
- le produit de la vente de ses produits en direct (France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Royaume-Uni) ;
- les subventions publiques et remboursement de crédits d'impôt recherche;
- les produits du placement de la trésorerie et des instruments financiers courants.

L'interruption de l'une des deux premières sources de revenus ou le report de l'une d'entre elles pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

### **3.1.2.2 Risque lié au Crédit d'Impôt Recherche et au Crédit d'Impôt Innovation**

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33 532 €, 225 041 €, 201 718 €, 327 497 €, 428 114€, 369 704€ et 465 721€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Elle est également éligible au crédit d'impôt innovation. Celui-ci s'est élevé à 12 834€ pour l'exercice 2015.

Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation sont des sources de financements. Ces sources pourraient être remises en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

### **3.1.2.3 Risque lié à l'accès aux aides publiques**

La Société a bénéficié d'une avance remboursable octroyée par OSEO-ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total de 809K€ (se référer au paragraphe 5.4.7.1.7 Emprunts et de dettes financières du présent rapport). Le solde cette avance remboursable au 31 décembre 2015 est de 704K€, déduction faite du premier remboursement intervenu sur l'exercice.

A l'avenir, la Société entend continuer à solliciter des aides ou subventions afin d'accélérer son développement.

### **3.1.2.4 Risques liés à la sous-traitance**

La Société a choisi d'externaliser toutes les opérations nécessaires à la fabrication de ses produits.

A la date du présent rapport, plusieurs contrats ont été signés avec différents sous-traitants. La Société fait signer à tous ses sous-traitants des accords de confidentialité valables 5 ans afin de protéger ses connaissances. De plus, elle a reçu des engagements fermes de la part de ses sous-traitants pour des prix fixes de prestations valables deux ans.

Le succès commercial de la Société repose en partie sur sa capacité à obtenir de ses partenaires des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, les quantités et délais demandés et ce à un coût optimal.

La fabrication et l'assemblage des éléments et des produits à commercialiser est sous-traitée à l'étranger (Suisse et Hollande), alors que la stérilisation est sous-traitée en France.

Les sous-traitants sont choisis par la Société avec soin. L'ensemble des sous-traitants sélectionnés par la Société se conforme à un système qualité suivant la certification CE ainsi qu'ISO 9001 et ISO 13485 ou bien une certification équivalente. Aussi, afin de réduire les risques industriels, la société a mis en place une deuxième source d'approvisionnement réduisant sa dépendance et sa vulnérabilité.

La dépendance vis-à-vis de fabricants tiers amène des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle se chargeait de l'intégralité des phases de fabrication de ses produits, à savoir:

- La violation par ces tiers de leurs accords avec la Société; et
- La rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

Si des produits fabriqués par des fournisseurs s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, le refus des instances réglementaires de la laisser procéder aux essais cliniques futurs, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales.

La réalisation de l'un des risques ci-dessus, bien que très peu probable compte tenu de l'organisation stricte et contrôlée de la supply-chain de la société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

### **3.1.2.5 Risques juridiques**

A la date du présent rapport, il n'existe pas de litige prudhommal déclaré entre la Société et un de ses anciens salariés (délai d'appel purgé). La Société a néanmoins constitué au 31 décembre 2015 une provision pour risques à hauteur 73K€.

A la date du présent rapport, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### **3.1.2.6 Risques réglementaires**

#### **Risques liés à la réglementation et à son évolution**

Le contrôle, la fabrication et la vente des produits de la Société sont sujets à l'obtention et au maintien des autorisations légales et réglementaires ainsi que des certifications nécessaires à la commercialisation des dispositifs médicaux. De ce fait, les produits de la Société font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution.

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits de la Société était suspendue, retirée, ou refusée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Même si la Société prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels la Société commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production plus coûteuse.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### **Risques liés aux audits réglementaires**

La Société Nationale de Certification et d'Homologation (SNCH) et la société DEKRA (pour la certification préalable à la commercialisation des produits au Canada) procèdent périodiquement, et de façon conjointe, à des audits afin de s'assurer que VEXIM applique le système de qualité approuvé notamment dans le cadre du marquage CE et d'autres autorisations de mise sur le marché.

Les certificats de système qualité que ces autorités compétentes délivrent est valable trois ans sous réserve de la confirmation par des audits tous les ans (le dernier ayant eu lieu en novembre 2014 sans qu'aucun problème ne soit relevé).

Si la SNCH détectait une non-conformité critique, elle pourrait suspendre ou retirer le certificat CE après mise en demeure de VEXIM, non suivie d'effet, de se mettre en conformité.

Si DEKRA détectait une non-conformité critique, elle pourrait remettre en cause la commercialisation des produits au Canada après mise en demeure de VEXIM, non suivie d'effet, de se mettre en conformité.

Le rapport d'audit de certification réalisés par la SNCH en novembre 2014 a été satisfaisant, cependant, dans la mesure où VEXIM développe de nouveaux produits qui devront faire l'objet d'une procédure de marquage CE, ce risque ne doit pas être écarté.

### **Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe - Marquage CE**

Les produits de la Société rentrent dans la catégorie des dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE consolidée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits de la Société au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide cinq ans sous réserve de sa confirmation par des audits réguliers (tous les trois ans) et de non modification majeure des produits. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE.

Si la Société venait à perdre le marquage CE de ses produits existants, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

De telles situations, si elles se produisaient, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### **Risques liés à l'environnement réglementaire aux Etats-Unis**

La Société a pour objectif de commercialiser le SpineJack aux Etats-Unis d'ici fin 2017.

Le marché américain est régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA) qui réglemente les tests pré-cliniques et cliniques, la fabrication, l'étiquetage, la distribution et la promotion des matériels médicaux.

La commercialisation de produits tels que ceux fabriqués par la Société sur le marché américain est soumise à la procédure « 510(K), « Premarket Notification », qui peut être longue, complexe et coûteuse car elle doit s'appuyer sur des données provenant notamment d'essais cliniques effectués sur des

personnes. Ainsi, à ce jour, la Société a engagé un essai clinique en Europe afin de soutenir sa demande de 510(k) pour le SpineJack.

La Société a enregistré sa filiale américaine, VEXIM Inc., auprès de la FDA en septembre 2014. A la date du présent rapport, la Société a initié la commercialisation depuis fin 2014 d'un injecteur mélangeur de ciment associé à son ciment cohésion par le biais d'un vendeur et d'un ou plusieurs distributeurs. Le ciment Cohésion® a déjà obtenu l'autorisation de commercialisation de la FDA et le mélangeur-injecteur associé fait quant à lui partie d'une liste d'instruments médicaux ne nécessitant aucune approbation de la part de la FDA (« 510k exempt »). VEXIM n'aura donc pas besoin de réaliser des études longues et coûteuses pour que ses deux produits soient commercialisés aux USA. De plus, la Société envisageant de commercialiser ses produits par le biais d'un ou plusieurs distributeurs, les coûts liés au déploiement seront limités.

Si la Société ne parvenait pas à obtenir d'autorisation de la part de la FDA, elle ne pourrait pas commercialiser le Spinejack sur le marché américain. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### 3.1.2.7 Risque de change

La Société perçoit l'intégralité de ses revenus en euros. Tous les contrats signés avec les distributeurs stipulent que les paiements s'effectuent exclusivement en euros. Les paiements provenant de la commercialisation assurée directement par la Société en France et en Suisse s'effectue également en euros.

Les charges de la Société sont en euros, en dollars US et en francs suisses.

Contre-valeur en K€	2015
Charges en francs suisses	320
Charges en dollars US	653

Au 31 décembre 2015, la Société a constaté un gain de change de 39.3 K€ et subi une perte de change de 44.8 K€, la perte nette de change est de 5.4 K€. Ces différences de change proviennent du délai entre la date de comptabilisation de la facture reçue et son règlement effectif pendant lequel la devise fluctue. La Société a pris des dispositions de couverture particulière afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change € / USD qui sont jugées les plus significatives sur l'année 2015, ce qui a permis de limiter l'impact de change sur la période. La Société suit régulièrement son exposition au risque de change et adapte sa politique de couverture de change en fonction de la situation sur le marché des devises.

### 3.1.2.8 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2015, les principaux engagements hors bilan sont les suivants :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant),
- Un engagement pris à l'égard de fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 11,6 M€,
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014,
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM SA, VEXIM Italy, VEXIM GmBh, VEXIM UK et VEXIM Spine.

### **3.1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES**

La situation de l'endettement de VEXIM au 31 décembre 2015 n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.1.4 PROGRES REALISES PAR LE GROUPE ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice a permis au groupe de conforter sa stratégie de distribution en direct sur les principaux marchés européens. Le groupe a pu ainsi poursuivre son plan de marche et faire progresser son chiffre d'affaires comme attendu.

Le résultat net 2015 ressort en perte à (4 392) K€ contre (6 160) K€ pour 2014 soit une diminution de 1,8M€. La maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes au second semestre 2015 en passant d'une perte de (3,6) M€ sur le premiers semestre 2015 à une perte de (0,7) M€ sur le deuxième semestre 2015. La réduction des pertes sur l'exercice 2015 confirme la tendance selon laquelle VEXIM est sur le point de devenir une entreprise rentable. En effet, sur le quatrième trimestre 2015, la société a atteint la profitabilité en réalisant un résultat net positif à hauteur de 0,1 M€.

### **3.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE**

Les perspectives d'activité sont bonnes et le Groupe n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport, de difficultés particulières.

Le développement commercial sur le marché Européen notamment en France et en Allemagne ainsi que le développement des marchés hors Europe resteront une priorité pour le Groupe sur l'année 2016 afin d'amener le groupe à l'équilibre financier dans le courant de l'exercice 2016. Cet équilibre financier serait atteint par l'effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe sur tous ses marchés ;
- Du maintien d'un taux de marge brute élevé ;
- L'évolution contrôlée des charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du Groupe était de 4,2 M€. Le Groupe a procédé le 28 Janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

L'accélération de l'adoption du produit SpineJack® par les chirurgiens et la réduction des coûts de production permettront au Groupe d'atteindre l'équilibre dans le courant de l'exercice 2016.

### **3.1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a créé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ portant ainsi leurs participations respectives à 31,1% et 12,1% du capital.

Aucun autre évènement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture de l'exercice 2015.

### **3.1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

C'est dans ce cadre que VEXIM a récemment signé un contrat de licence exclusive portant sur les brevets, la technologie, les équipements et le savoir-faire d'une société dans le domaine de l'injection de ciment.

En outre, la société développe son portefeuille de propriété intellectuelle autour d'idées novatrices dans le domaine de la chirurgie du dos, en particulier sur un système de cheville pédiculaire, un système de stabilisation complémentaire adapté au SpineJack et une famille d'instruments d'injection orientables.

## **3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, est fourni à titre comparatif.

### **3.2.1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 886 685 Euros, contre 9 456 690 Euros pour l'exercice 2014.

Les produits d'exploitation comprenant, outre le chiffre d'affaires réalisé, les divers produits et les reprises de provisions et transferts de charges se sont élevés en 2015 à la somme de 14 264 366 Euros (9 585 377 Euros en 2014).

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 19 107 323 Euros, contre 16 028 300 Euros pour l'exercice précédent, comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 3 278 162 Euros contre 3 322 670 Euros pour l'exercice précédent ;
- les charges sociales pour un montant de 1 309 303 Euros contre 1 247 492 Euros pour l'exercice précédent ;
- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 9 062 443 Euros contre 8 252 331 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen 2015 s'élève à 37 personnes contre 34 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2015 est de (4 842 957) Euros, contre (6 442 923) Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1 823 488 Euros, s'élève à (3 019 470) Euros en 2015 contre (6 187 778) Euros pour l'exercice précédent.

Après avoir pris en compte le résultat exceptionnel de (84 679) Euros et le crédit d'impôt recherche de 465 721 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par une perte de (2 638 427) Euros, contre une perte de (5 997 701) Euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 23 025 302 Euros en 2015, contre 18 061 217 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 19 746 932 Euros au 31 décembre 2015, contre 15 266 439 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2015 est de (2 423 900) Euros de sorte que ceux-ci s'élèvent à 12 166 731 Euros au 31 décembre 2015, contre 14 590 631 Euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation est détaillée dans l'annexe des comptes 2015.

Les autres fonds propres s'élèvent à 703 571 Euros au 31 décembre 2015 contre 786 252 Euros au 31 décembre 2014.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2015 s'élèvent à 10 081 501 Euros, contre 2 684 333 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

### **3.2.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de 2 638 427 Euros.

Nous vous proposons d'affecter cette perte au poste Report à nouveau, dont le solde serait porté de -37 239 090 Euros à -39 877 517 Euros.

#### ***Charges non déductibles fiscalement***

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en comptes les dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### **3.2.3 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

### **3.2.4 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS**

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2015, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 8 364 185 €, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	8 364 185	1 243 987
Moins : postes fournisseurs débiteurs inscrits à l'actif	487	1 641
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
<b>Soit</b>	<b>8 363 698</b>	<b>1 242 346</b>

Depuis l'exercice 2015 les opérations entre Vexim SA et ses filiales sont comptabilisées dans les comptes clients/fournisseurs alors qu'elles étaient précédemment comptabilisées dans les comptes courants. L'augmentation du montant des dettes fournisseurs entre 2014 et 2015 est ainsi principalement expliquée par des transactions inter-compagnies compensées par ailleurs par l'augmentation des créances clients inter-compagnies.

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2015	31/12/2014
Échues (incluant les fournisseurs débiteurs)		
Dettes à moins de 30 jours	3 392 944	1 198 615
Dettes entre 30 et 60 jours	313 856	15 245
Dettes à plus de 60 jours	4 656 898	28 486

Les montants ci-dessous n'incluent pas les fournisseurs débiteurs mais incluent les factures non parvenues comptabilisées à la clôture de l'exercice.

### 3.2.5 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

## 3.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE

### 3.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

*(visées par l'article L.225-38 du code de Commerce)*

Au cours de l'exercice 2015, une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce a été conclue, à savoir un contrat de consulting, conclu le 18 février 2015, entre la Société et son administrateur, Monsieur Douglas BEALL.

Aucune convention antérieurement conclue ne s'est poursuivie au cours dudit exercice et aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

### 3.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE

#### 3.3.2.1 Actions gratuites et stock-options

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

#### 3.3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant de l'opération
Vincent GARDES*	Cession	30/07/2015	5	58,2 €
TRUFFLE CAPITAL **	Cession	20/05/2015	434.936	4.810.392,16 €

(\*) Président Directeur Général jusqu'au 25 novembre 2015 puis Directeur Général

(\*\*) Membre du Conseil d'administration

### 3.3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en Annexe 2 la liste des mandats exercés par les dirigeants de VEXIM dans d'autres sociétés.

### 3.3.2.4 Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

(i) l'Assemblée Générale en date du 5 avril 2011 a nommé pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateurs de la Société :

- Monsieur Bruce de la GRANGE
- Monsieur Jonas LARSSON
- Monsieur Kieran MURPHY
- Monsieur Jacques ESSINGER
- La société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe POULETTY.

(ii) l'Assemblée Générale en date du 19 mars 2012 a nommé pour une durée de 6 ans, en qualité d'administrateur de la Société :

- Monsieur Antoine PAU.

(iii) le Conseil d'administration en date du 14 septembre 2012 a coopté, et donc nommé à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Jacques Essinger démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2016 :

- Monsieur Bernard BELLOC

(iv) l'Assemblée Générale en date du 21 mai 2014 a nommé en qualité d'administrateur de la Société :

- BPIFRANCE PARTICIPATIONS, société anonyme dont le siège social est situé 27-31, avenue du Général Leclerc à Maisons Alfort, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 509 584 074, représentée par Madame Sophie PAQUIN.

(v) le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015 a coopté, et donc nommé à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Antoine PAU démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Monsieur Douglas BEALL

(vi) l'Assemblée Générale en date du 21 mai 2014 a décidé de réduire la durée des mandats des administrateurs de 6 ans à 4 ans. En conséquence, la durée des mandats des administrateurs actuellement en fonction est réduite dans les mêmes proportions.

(vii) Dans ces conditions, et à l'expiration des mandats de Messieurs Jonas LARSSON, Kieran MURPHY, Bernard BELLOC et de la Société TRUFFLE CAPITAL, l'Assemblée Générale en date du 19 mai 2015 a nommé pour une durée de 4 ans, en qualité d'administrateur de la Société :

- TRUFFLE CAPITAL représentée par Monsieur Philippe POULETTY ;
- Monsieur Bernard BELLOC ;
- Monsieur José DA GLORIA ;
- Monsieur Antoine PAU.

Cette même assemblée s'est également prononcée sur la ratification de la cooptation de Monsieur Douglas BEALL en qualité d'administrateur.

Son mandat arrive à expiration lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2015. Il sera donc demandé aux actionnaires de prendre une décision sur le renouvellement de son mandat, lors de la prochaine assemblée.

(viii) le Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> juillet 2015 a coopté, en remplacement de BPI France Participations SA démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Madame Marie-Laure POCHON

(ix) le Conseil d'administration en date du 25 novembre 2015 a coopté, en remplacement de Monsieur José DA GLORIA démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Steve SWINSON

Dans cette même décision le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Vincent GARDES en sa qualité de Président du Conseil d'administration et a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et du Directeur Général. Le Conseil a donc :

- nommé Monsieur STEVE SWINSON en qualité de Président du Conseil d'administration, et
- confirmé le mandat de Monsieur Vincent GARDES en qualité de Directeur Général.

### 3.3.2.5 Mandat du Directeur général

Le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015, constatant que la durée du mandat du Directeur général de la société est arrivée à son terme le 12 décembre 2014 conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2011, a décidé de renouveler le mandat du Directeur général, Monsieur Vincent GARDES, en place pour une durée de trois (3) années à effet à compter du 12 décembre 2014 et expirant le 11 décembre 2017. Lors de sa réunion du 25 novembre 2015, le Conseil a confirmé la nomination de Monsieur Vincent GARDES en qualité de Directeur général.

### 3.3.2.6 Rémunération brute globale des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Le tableau ci-après présente les rémunérations de toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de VEXIM au cours des exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

En K€	Fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Bruce de la Grange	Président du Conseil d'Administration						
Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty	Administrateur						
Kieran Murphy	Administrateur						
Jonas Larsson	Administrateur						
Bernard Belloc	Administrateur						
Antoine Pau	Administrateur						
BpiFrance Participations SA représenté par Sophie Paquin	Administrateur						
Vincent Gardes	Directeur Général	309	316				

En K€	Fonction	Jetons de présence		Avantages en nature		Autres éléments de rémunération	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Bruce de la Grange	Président du Conseil d'Administration	24	8				
Truffle Capital représenté par Philippe Pouletty	Administrateur						
Kieran Murphy	Administrateur	5					
Jonas Larsson	Administrateur	21	8				
Bernard Belloc	Administrateur	15	12,5				
Antoine Pau	Administrateur						
BpiFrance Participations SA représenté par Sophie Paquin	Administrateur	5					
Marie-Laure Pochon	Administrateur		5				
Douglas Beal	Administrateur		5,5				
Vincent Gardes	Directeur Général						

Le montant des jetons de présence distribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 39 K€.

Le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2015 a fixé les rémunérations de ses membres de la manière suivante :

- au Président du Conseil d'administration : une somme de 4.000 euros pour chaque réunion du Conseil d'administration à laquelle il assistera en personne, dans la limite de 24.000 euros ;
- à chacun des membres du Conseil d'administration : une somme de 2.500 euros pour chaque réunion du Conseil d'administration à laquelle il assistera en personne, ou une somme de 500 euros pour une réunion régulière du Conseil d'administration où l'administrateur est seulement présent par téléphone.

Le Conseil d'administration rappelle que les administrateurs ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mission, sur présentation de justificatifs.

Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions.

### 3.3.2.7 Mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de :

- du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Monsieur M. Yves NICOLAS, Commissaire aux comptes suppléant ;

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### 3.3.2.8 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive CE 2005/60 du Parlement européen et du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que toute autre règlement ou législation nationales afférentes. Par ailleurs, VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

### 3.3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

#### 3.3.3.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2015 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans).

Le capital social se répartit de la façon suivante :

Le capital social est constitué de 6 348 474 actions de valeur nominale d'0,10 € au 31 décembre 2015.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
<b>BANEXI VENTURES PARTNERS</b>	<b>816 881</b>	<b>816 881</b>	<b>12,87%</b>	<b>10,06%</b>
<b>TRUFFLE CAPITAL (*)</b>	<b>2 250 329</b>	<b>4 022 658</b>	<b>35,45%</b>	<b>49,54%</b>
<b>BPIFRANCE PARTICIPATIONS</b>	<b>618 165</b>	<b>618 165</b>	<b>9,74%</b>	<b>7,61%</b>
<b>Flottant</b>	<b>2 663 099</b>	<b>2 663 099</b>	<b>41,95%</b>	<b>32,79%</b>
<b>Total actionnaires</b>	<b>6 348 474</b>	<b>8 120 803</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(\*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5, TRUFFLE FORTUNE 6.

#### 3.3.3.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2015, les salariés de la Société détenaient au nominatif 49.554 actions, soit 0,7 % du capital social.

#### 3.3.3.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Invest Securities, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2015, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 9 500 actions VEXIM détenues, soit 0,15 % du capital social ;
- 135 666,25 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2015 :

<b>Contrat entre Invest Securities et VEXIM</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>
Actions en compte au 01/01/15	7 539	11,08 €
Actions achetées (cours moyen)	37 198	10,95 €
Actions vendues (cours moyen)	35 237	11,31 €
Actions en compte au 31/12/15	9 500	10,08 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 6 219 Euros.

#### **3.3.3.4 Titres donnant accès au capital social**

Nous vous indiquons ci-après en [Annexe 4](#) le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2015. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire 689.500 actions nouvelles (10,87 % du capital existant au 31 décembre 2015).

#### **3.3.3.5 Prises de participation et prises de contrôle**

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune prise de participation au cours de l'exercice.

#### **3.3.3.6 Tableau des délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en [Annexe 3](#), les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 4 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 4.1 ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Nature des Indications / Périodes	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Durée de l'exercice	12 mois				
a ) Capital social	634 847	634 347	464 065	432 372	207 711
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	12 886 685	9 456 690	5 791 447	2 755 726	1 205 460
b ) Perte avant impôt, amortissements & provisions	-4 699 637	-6 381 387	-5 308 131	-5 906 454	-5 225 985
c ) Impôt sur les bénéfices	- 465 721	-369 704	-428 114	- 327 497	-201 718
d ) Perte après impôt, mais avant amortissements & provisions	-4233 916	-6 011 684	-4 880 017	-5 578 957	-5 024 267
e ) Perte après impôt, amortissements & provisions	-2 638 427	-5 997 700	-6 669 828	-6 628 778	-5 063 070
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
a ) Nombre de salariés	37	34	29	26	25
b ) Montant de la masse salariale	3 278 162	3 322 670	2 875 348	2 371 424	1 991 260
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 309 303	1 247 492	1 059 434	806 862	588 370

## 4.2 ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
M. Steve SWINSON	1 <sup>ère</sup> nomination 25 novembre 2015  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	Président du Conseil d'administration et Administrateur	- Néant
M. Vincent GARDES	1 <sup>ère</sup> nomination 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Echéance du mandat : AG statuant sur les compte de l'exercice clos le 31/12/2018	Directeur Général et Administrateur	- Administrateur de Théraction
Truffle Capital représentée par Dr. Philippe Pouletty	1 <sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur	En France, Monsieur POULETTY occupe les mandats suivants : - Administrateur de Carmat SA – Alternext Paris (Truffle Capital) - Administrateur de Pharnext SAS (Truffle Capital) - Administrateur de Plasmaprime SAS (Truffle Capital) - Administrateur de Théraction SA (Truffle Capital) - Administrateur de THERADIAG SA – Alternext Paris (Truffle Capital)

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président et Administrateur de Splicos SAS (Philippe POULETTY)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Deinove SA – Alternext Paris (Philippe POULETTY)</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance d’Innate Pharma SA – Euronext Paris (Philippe POULETTY)</li> <li>- Directeur Général et Administrateur de Truffle Capital SAS</li> <li>- Gérant de Nakostech SARL (Philippe POULETTY)</li> <li>- Président d’honneur de France Biotech (Association Loi 1901) (Philippe POULETTY)</li> <li>- Président du Conseil d’administration d’Abivax SA- Euronext Paris (Philippe POULETTY)</li> <li>- Administrateur de Biokinesis SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Membre du Comité de direction de Diaccurate SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Invité permanent du Conseil d’administration de Kephalius SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Membre du Comité de direction de Deinobiotics SAS (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de l’Association Centre Chirurgical Marie Lannelongue (Association Loi 1901) (Philippe POULETTY)</li> <li>- Administrateur d’Altimune, Inc. (Etats-Unis) (Truffle Capital)</li> </ul> <p>A l’étranger, Monsieur POULETTY occupe les mandats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Symetis (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur de Myopowers SA (Suisse) (Truffle Capital)</li> <li>- Administrateur d’Immune Targeting Systems LTD (Royaume-Uni) (Truffle Capital)</li> </ul>
M. Antoine PAU	1 <sup>ère</sup> nomination 19 mars 2012 Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l’exercice clos le 31/12/2018	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biokinesis SAS: membre du Comité de direction</li> <li>- Abivax SA : administrateur</li> <li>- Diaccurate : membre du Comité de direction</li> <li>- Deinobiotics : membre du Comité de direction</li> </ul>

M. Douglas BEALL	1 <sup>ère</sup> nomination : 21 janvier 2015  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Administrateur	- Néant
M. Bernard BELLOC	1 <sup>ère</sup> nomination : 14 septembre 2012  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de l'Institut d'Économie industrielle Recherche, (Association Loi 1901)</li> <li>- Administrateur de la Fondation de Coopération Scientifique "Toulouse School of Economics Jean Jacques Laffont"</li> <li>- Administrateur de "L'esprit du piano" (Association Loi 1901)</li> </ul>
Marie-Laure Pochon	1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société De Götzen Srl</li> <li>- Directrice Générale de la société Financière Erasis SAS depuis le 21/03/2016.</li> <li>- Director et President de la société Acteon Inc.</li> <li>- Director et Chairman of Board de la société Satelec India PVT Ltd.</li> <li>- Director et Chairman of Board de la société Acteon India PVT Ltd.</li> <li>- Director de la société ACTEON Thailand Ltd</li> <li>- Président, en qualité de représentant légal de la société Financière Acteon, de la Société pour la conception des applications des techniques électroniques – SATELEC</li> <li>- Président, en qualité de représentant légal de la société Financière Acteon, de la société Produits dentaires Pierre Rolland</li> <li>- Présidente du conseil d'administration de la société SOPRO SA</li> <li>- Gérante du groupe Apicea</li> <li>- Président de la société Financière Erasis SAS</li> <li>- Gérante de la société MLPO</li> <li>- Membre du conseil d'administration de la Fondation Concorde</li> </ul>

<p>BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA Représenté par Sophie PAQUIN</p>	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 21 mai 2014</p> <p>Échéance du mandat : 1<sup>er</sup> juillet 2015</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société Altia Industry (Sophie PAQUIN)</li> <li>- Administrateur de la société Altia Industry</li> <li>- Administrateur de la société Avril pole Vegetal (Soprol)</li> <li>- Administrateur de la société CDC Entreprises Capital Investissement</li> <li>- Administrateur de la société Cegedim</li> <li>- Administrateur de la société Collectis</li> <li>- Administrateur de la société CGG Veritas</li> <li>- Administrateur de la société Clestra</li> <li>- Administrateur de la société Cylande SA</li> <li>- Administrateur de la société Eutelsat Communication</li> <li>- Administrateur de la société Farinia</li> <li>- Administrateur de la société FT1 CI</li> <li>- Administrateur de la société G2 Mobility</li> <li>- Administrateur de la société HPC</li> <li>- Administrateur de la société Isorg</li> <li>- Administrateur de la société Limagrain (CGH)</li> <li>- Administrateur de la société Medtech</li> <li>- Administrateur de la société Metnext</li> <li>- Administrateur de la société NTL Holding</li> <li>- Administrateur de la société Orange</li> <li>- Administrateur de la société Paprec Holding</li> <li>- Administrateur de la société Sequana</li> <li>- Administrateur de la société Soitec</li> <li>- Administrateur de la société Stentys</li> <li>- Administrateur de la société Tinubu Square</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco 2 (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Viadeo</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Crystal</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de De Dietrich</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Eramet</li> <li>- Membre du Conseil de Suivi de Fidec</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Financière du Millenium</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Grimaud</li> </ul>
---	---	-----------------------	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de Inside Secure</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mäder</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mersen</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de NGE</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Novasep Holding</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Vergnet</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de VI Technology</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Voluntis</li> <li>- Censeur de la société AD-Industrie</li> <li>- Censeur de la société Avanquest</li> <li>- Censeur de la société Cerenis</li> <li>- Censeur de la société Constellium</li> <li>- Censeur de la société Financière Carso</li> <li>- Censeur de la société Gorgé</li> <li>- Censeur de la société Innate Pharma</li> <li>- Censeur de la société Mecadev</li> <li>- Censeur de la société Paprec</li> <li>- Censeur de la société Qosmos</li> <li>- Censeur de la société Riou Glass</li> <li>- Censeur de la société Siclaé</li> <li>- Censeur de la société Valneva</li> <li>- Censeur de la société Vittal Finances</li> <li>- Censeur de la société Withings</li> </ul>
Kieran MURPHY	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 5 avril 2011</p> <p>Échéance du mandat : 19 mai 2015</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur d'Active O Inc (USA)</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Medlantis Inc (Canada)</li> </ul>
Jonas LARSSON	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 5 avril 2011</p> <p>Échéance du mandat : 19 mai 2015</p>	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Picovitro AB (Suède)</li> <li>- Président et administrateur de Neo Medical SA (Suisse)</li> </ul>

José DA GLORIA	1 <sup>ère</sup> nomination : 19 mai 2015  Échéance du mandat : 25 novembre 2015	Administrateur	- Néant
----------------	--	----------------	---------

Le montant total des jetons de présences versés en 2015 a été de 39K €.

### 4.3 ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	19/05/2015	18 mois (18/11/2016)	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	19/05/2015	26 mois (18/07/2017)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	19/05/2015	26 mois (18/07/2017)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u>	19/05/2015	18 mois (18/11/2016)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Conseil d'administration en date du 10 septembre 2015: Emission et attribution de bons de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'un bénéficiaire dénommé (Truffle Capital)</u>	19/05/2015	18 mois (18/11/2016)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	19/05/2015	26 mois (18/07/2017)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>Néant</i>
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>sans indication de bénéficiaire et offre au public</u>	19/05/2015	26 mois (18/07/2017)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €**	<i>. Néant</i>
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet <u>d'augmenter le nombre de titres émis</u> , dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	19/05/2015	26 mois (21/07/2016)	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	<i>Néant</i>
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	19/05/2015	18 mois (21/11/2015)	10% du capital social par période de 24 mois	<i>Néant</i>

\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015, fixé à 200.000 €.

\*\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances prévu à la Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 19 mai 2015, fixé à 20.000.000 €.

#### 4.4 ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

##### I. Les Bons de souscription d'actions

##### 1. BSA-2009 (Vingt-Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009)

- 532 BSA-2009 ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 532 BSA-2009, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.

## **2. BSA-2009-2- B (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 1.520 BSA-2009-2-B ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-2-B, donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-2-B deviendront caducs le 7 août 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-2-B est de 10 ans à compter du 7 août 2006.

## **3. BSA-2009-3- B (Onzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 1.520 BSA-2009-3-B ont été émis, attribués et souscrits
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 1.520 BSA-2009-3-B, donnant droit de souscrire à 15.200 actions ;
- les 1.520 BSA-2009-3-B deviendront caducs le 14 septembre 2016 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-3-B est de 10 ans à compter du 14 septembre 2006.

## **4. BSA-2009-4 (Douzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)**

- 532 BSA-2009-4 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 532 BSA-2009-4, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 532 BSA-2009-4 deviendront caducs le 16 mars 2020 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010.

## **5. BSA-2012-1 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 5.320 BSA-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 5.320 BSA-2012-1, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
- les 5.320 BSA-2012-1 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2012-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

## **6. BSA-2013-2 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 65.850 BSA-2013-2 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 65.850 BSA-2013-2, donnant droit de souscrire à 65.850 actions ;
- les 65.850 BSA-2013-2 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

## **7. BSA-2013-3 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 10.000 BSA-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits et rendus caducs.
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BSA-2013-3 à exercer ;

**8. BSA-2013-4 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 6.000 BSA-2013-4 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-4, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
- les 6.000 BSA-2013-4 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.

**9. BSA-2013-6 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)**

- 6.000 BSA-2013-6 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 6.000 BSA-2013-6, donnant droit de souscrire à 6.000 actions ;
- les 6.000 BSA-2013-6 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.

**10. BSA-2014-1 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**

- 20.000 BSA-2014-1 ont été émis, attribués et souscrits et rendus caducs.
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BSA-2014-1 à exercer;

**11. BSA-2014-2 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)**

- 20.000 BSA-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 20.000 BSA-2014-2, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les 20.000 BSA-2014-2 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

**12. BSA-2014-3 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)**

- 15.000 BSA-2014-3 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 15.000 BSA-2014-3, donnant droit de souscrire à 15.000 actions ;
- les 15.000 BSA-2014-3 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

**13. BSA-2015-1 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.000 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-1, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BSA-2015-1 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**14. BSA-2015-2 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.000 BSA-2015-2 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-2, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BSA-2015-2 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**15. BSA-2015-3 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.000 BSA-2015-3 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-3, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BSA-2015-3 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**16. BSA-2015-4 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 30.000 BSA-2015-4 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 30.000 BSA-2015-4, donnant le droit de souscrire à 30.000 actions ;
- les 30.000 BSA-2015-4 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**17. BSA-2015-5 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.640 BSA-2015-5 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.640 BSA-2015-5, donnant le droit de souscrire à 10.640 actions ;
- les 10.640 BSA-2015-5 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**18. BSA-2015-6 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 10 septembre 2015)**

- 40.000 BSA-2015-6 ont été émis, attribués et souscrits.
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 40.000 BSA-2015-6, donnant le droit de souscrire à 40.000 actions ;
- les 40.000 BSA-2015-6 deviendront caducs le 10 septembre 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 10 septembre 2015.

**Tableau Récapitulatif BSA :**

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009	532	532			532	13/05/2019

AG du 13/05/2009						
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000	10.000		0	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
BSA-2015-1 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-2 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-4 AG du 21/05/2014	30.000	30.000			30.000	21/01/2025
BSA-2015-5 AG du 21/05/2014	10.640	10.640			10.640	21/01/2025
BSA-2015-6 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>262.914</b>	<b>262.914</b>	<b>30.000</b>		<b>232.914</b>	

Ces 232.914 BSA en cours de validité donnent droit de souscrire à 269.850 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

## II. LES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE

**1. BCE-2007 émis par l'AG du 30 novembre 2007 (Dixième, Onzième et Douzième Résolutions de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2007, décision du Conseil d'administration du 29 janvier 2008, décision du Président du 27 février 2008, décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2008, Dix-Neuvième, Vingt-Deuxième Résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 4.000 BCE-2007 ont été émis, dont 3.184 ont été attribués et souscrits, 293 ont été exercés et 2.646, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 1.061 BCE-2007, donnant droit de souscrire à 10.610 actions ;
- les 1.061 BCE-2007 deviendront caducs le 15 février 2018 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2007 est de 10 ans à compter de la décision du Président du 15 février 2008.

**2. BCE-2009-3 (Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Deuxième Résolution de la décision du Conseil d'administration du 13 mai 2009)**

- 2.231 BCE-2009-3 ont été émis, attribués et souscrits dont 743 ont été exercés et 1.488 sont devenus caducs et par conséquent ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2009-3 à exercer.

### **3. BCE-2011-3 (Trente Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 1.500 BCE-2011-3 ont été émis, attribués et souscrits et sont devenus caducs et par conséquent ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2011-3 à exercer.

### **4. BCE-2011-4 (Quarantième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)**

- 400 BCE-2011-4 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 400 BCE-2011-4, donnant droit de souscrire à 4.000 actions ;
- les BCE-2011-4 deviendront caducs le 5 avril 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2011-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 5 avril 2011.

### **5. BCE-2012-1 (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2012)**

- 6.424 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits et 500 ont été exercés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 5.924 BCE-2012-1, donnant droit de souscrire à 59.240 actions ;
- les BCE-2012-1 deviendront caducs le 30 janvier 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2012.

### **6. BCE-2012-2 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 21.730 BCE-2012-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 21.730 BCE-2012-2, donnant droit de souscrire à 21.730 actions ;
- les BCE-2012-2 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

### **7. BCE-2012-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)**

- 13.010 BCE-2012-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 13.010 BCE-2012-3, donnant droit de souscrire à 13.010 actions ;
- les BCE-2012-3 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.

### **8. BCE-2013-1 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 18.000 BCE-2013-1 ont été émis, attribués et souscrits sont devenus caducs et ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste aucun BCE-2013-1 à exercer ;

- les BCE-2013-1 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**9. BCE-2013-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 8.000 BCE-2013-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 8.000 BCE-2013-3, donnant droit de souscrire à 8.000 actions ;
- les BCE-2013-3 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**10. BCE-2013-7 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 32.000 BCE-2013-7 ont été émis, attribués et souscrits, dont 12.000 BCE-2013-7, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 20.000 BCE-2013-7, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les BCE-2013-7 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-7 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**11. BCE-2013-8 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)**

- 77.600 BCE-2013-8 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 77.600 BCE-2013-8, donnant droit de souscrire à 77.600 actions ;
- les BCE-2013-8 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-8 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.

**12. BCE-2014-2 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**

- 20.000 BCE-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 15.000 BCE-2014-2, donnant droit de souscrire à 15.000 actions et 5.000 BCE-2014-2 dont la caducité sera constatée lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration se tenant au cours de l'année 2016 ;
- les BCE-2014-2 deviendront caducs le 29 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.

**13. BCE-2014-3 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**

- 20.000 BCE-2014-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 20.000 BCE-2014-3, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les BCE-2014-3 deviendront caducs le 29 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.

**14. BCE-2014-4 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**

- 20.000 BCE-2014-4 ont été émis, attribués et souscrits et sont devenus caducs et par conséquent ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2015, il ne reste plus de BCE-2014-4 à exercer.

**15. BCE-2014-5 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)**

- 35.460 BCE-2014-5 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 35.460 BCE-2014-5, donnant droit de souscrire à 35.460 actions ;
- les BCE-2014-5 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.

**16. BCE-2014-6 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)**

- 30.000 BCE-2014-6 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 30.000 BCE-2014-6, donnant droit de souscrire à 30.000 actions ;
- les BCE-2014-6 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.

**17. BCE-2015-1 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 20.000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 20.000 BCE-2015-1, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les BCE-2015-1 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**18. BCE-2015-2 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 20.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 20.000 BCE-2015-2, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
- les BCE-2015-2 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-2 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**19. BCE-2015-3 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;

- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.000 BCE-2015-3, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les BCE-2015-3 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-3 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**20. BCE-2015-4 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)**

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 10.000 BCE-2015-4, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les BCE-2015-4 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-4 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

**21. BCE-2015-5 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 10 septembre 2015)**

- 40.000 ont été émis, attribués ;
- Au 31 décembre 2015, il reste un solde de 40.000 BCE-2015-5, donnant droit de souscrire à 40.000 actions ;
- les BCE-2015-5 deviendront caducs le 10 septembre 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-5 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 10 septembre 2015.

Tableau Récapitulatif BCE :

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BCE-2007 AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE-2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231	1.488	743	0	13/05/2019
BCE 2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424		500	5.924	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000	18.000		0	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-2 <sup>(1)</sup> AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6	30.000	30.000			30.000	25/06/2024

AG du 18/06/2013						
BCE-2015-1 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/01/2025
BCE-2015-2 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/05/2025
BCE-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-4 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-5 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BCE</b>	<b>410.355</b>	<b>409.539</b>	<b>54.834</b>	<b>1.536</b>	<b>353.985</b>	

<sup>(1)</sup> Il est précisé que 5.000 BCE-2014-2 seront constatés caducs lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration se tenant au cours de l'année 2016.

Ces 353.985 BCE en cours de validité donnent droit de souscrire à 419.650 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

### **III. LES BONS D'EMISSION D' ACTIONS**

**BEA (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 9 octobre 2013 et Décision du Directeur Général du 30 octobre 2013)**

- 450.000 BEA ont été émis, attribués et souscrits dont 50.000 ont été exercés ;
- les 400.000 BEA restants sont devenus caducs le 30 octobre 2015 dans la mesure où le délai d'exercice des BEA était de 24 mois à compter de leur émission.

**Tableau Récapitulatif BEA :**

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Caducs	Solde
BEA AG du 18/06/2013	450.000	450.000	0	50.000	400.000	0

Au 31 décembre 2015, les bons d'émission d'action sont caducs.

### **IV. BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTION REMBOURSABLE (ABSAAR)**

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au

remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

## 5 COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

### 5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
Batiment Hills Plaza  
8 Rue de Vidailhan  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissaire aux comptes membre de la commission régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note 2.1.1.4 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

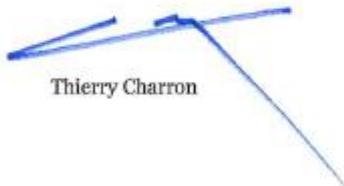
## III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

## 5.2 BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	Note	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
<b>Actif immobilisé :</b>			
Ecarts d'acquisition		0	0
Immobilisations incorporelles	5.4.7.1.1.2	1 085	908
Immobilisations corporelles	5.4.7.1.1.3	1 040	733
Immobilisations financières	5.4.7.1.1.4	218	231
Titres mis en équivalence		0	0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>2 343</b>	<b>1 873</b>
<b>Actif circulant :</b>			
Stocks et en-cours	5.4.7.1.2.1	3 650	2 344
Clients et comptes rattachés	5.4.7.1.2.2	3 606	2 560
Autres créances et comptes de régularisation		1 829	1 338
Valeurs mobilières de placement		13	1 036
Disponibilités	5.4.7.1.4	4 195	9 079
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>13 293</b>	<b>16 355</b>
Activité cédée		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 635</b>	<b>18 228</b>

<b>PASSIF</b>		<b>31 Décembre 2015</b>	<b>31 Décembre 2014</b>
<b>Capitaux propres :</b>			
Capital		635	634
Primes		51 185	51 027
Réserves		(37 646)	(31 475)
Résultat consolidé		(4 392)	(6 160)
Subventions		0	0
Autres		(35)	(20)
<b>Capitaux propres (part du groupe) :</b>		<b>9 747</b>	<b>14 006</b>
<b>Intérêts minoritaires :</b>		0	0
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	5.4.7.1.5	<b>9 747</b>	<b>14 006</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>704</b>	<b>786</b>
<b>Provisions</b>			
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Impôts différés passifs		0	0
Autres provisions		222	113
<b>Total provisions</b>	5.4.7.1.6	<b>222</b>	<b>113</b>
<b>Dettes :</b>			
Emprunts et dettes financières	5.4.7.1.7	218	187
Fournisseurs et comptes rattachés	5.4.7.1.8	2 586	1 385
Autres dettes et comptes de régularisation	5.4.7.1.8	2 159	1 750
<b>Total dettes</b>		<b>4 963</b>	<b>3 322</b>
Activité cédée		0	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>15 635</b>	<b>18 228</b>

### 5.3 COMPTE DE RESULTAT

		<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
Chiffre d'affaires	5.4.7.2.1	13 888	10 330
Production stockée		1 252	59
Production immobilisée		0	0
<b>Production</b>		<b>15 140</b>	<b>10 389</b>
Achats consommés		(5 208)	(2 979)
<b>Marge brute</b>		<b>9 932</b>	<b>7 410</b>
Autres achats et charges externes		(7 326)	(6 506)
Charges de personnel (inclus participation des salariés)	5.4.7.2.3	(7 234)	(6 992)
Impôts et taxes		(63)	(83)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.4.7.2.5	(234)	(355)
Autres produits d'exploitation		667	527
Autres charges d'exploitation		(56)	(106)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(4 314)</b>	<b>(6 104)</b>
Résultat financier	5.4.7.2.6	2	(23)
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>		<b>(4 312)</b>	<b>(6 128)</b>
Charges et produits exceptionnels	5.4.7.2.7	(37)	(34)
Résultat des opérations en commun		0	0
Impôts sur les résultats	5.4.7.2.8	(43)	1
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(4 392)</b>	<b>(6 160)</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		0	0
Résultat net des sociétés cédées		0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(4 392)</b>	<b>(6 160)</b>
Intérêts minoritaires		0	0
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(4 392)</b>	<b>(6 160)</b>
Résultat par action		- 0,69€	- 1,05€

## 5.4 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### 5.4.1 PRESENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### 5.4.1.1 Présentation du groupe

La société VEXIM S.A. est une société de droit français qui est domiciliée, 8 Rue Vidailhan à Balma (31).

Les comptes consolidés du Groupe VEXIM pour la clôture au 31 décembre 2015 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « **Groupe** »).

La Société VEXIM SA a cinq filiales au 31 décembre 2015 dont les caractéristiques sont les suivantes :

- VEXIM GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€
- VEXIM Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€
- VEXIM Spine SI / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€
- VEXIM UK/ Royaume Uni / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP
- VEXIM Inc. / Etats Unis / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K\$

#### 5.4.1.2 Faits marquants de l'exercice

L'exercice clos le 31 décembre 2015 a été marqué par les événements suivants :

➤ Forte croissance du chiffre d'affaires +34% par rapport à l'exercice 2014

En 2015, VEXIM a réalisé un chiffre d'affaires de 13,9 M€ en croissance de 34% par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse résulte principalement de l'adoption progressive et continue de la technologie SpineJack®, dont plus de 10.000 implants ont été vendus en 2015. La société estime qu'elle détient aujourd'hui 7% du marché de la fracture vertébrale par compression en Europe et 30% de ce même marché en France. Pour 2016, VEXIM espère atteindre 10% du marché Européen. La société travaille maintenant avec 378 établissements de santé à travers le monde et ce nombre devrait dépasser les 500 en 2016.

➤ Marge brute maintenue à 71,5% (71,7% en 2014)

La progression du chiffre d'affaires a été réalisée en maintenant un haut niveau de marge brute sur l'ensemble de l'exercice, établie à 71,5% au 31 décembre 2015 (71,7% au 31 décembre 2014).

➤ Maitrise de l'évolution des charges d'exploitation +5% entre 2014 et 2015

Les charges d'exploitation augmentent faiblement de 5%, passant de 13,5M€ en 2014 à 14,2M€ en 2015. La structure de coût est maîtrisée et permet naturellement l'atteinte des objectifs commerciaux. La majorité des charges d'exploitations constatées sur l'année 2015 est composée des coûts de la force de vente ainsi que des activités marketing.

➤ Très forte réduction des pertes et profitabilité atteinte sur le dernier trimestre 2015 + 0,1M€

La maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes au second semestre 2015 en passant d'une perte de (3,6) M€ sur le premiers semestre 2015 à une perte de (0,7) M€ sur le deuxième semestre 2015. Sur le quatrième trimestre 2015, la société a atteint la profitabilité en réalisant un résultat net positif à hauteur de 0,1M€ conforme aux annonces que la société avait fait pendant l'année. Sur l'année 2015, le niveau des pertes est également réduit de 1,8M€ entre 2014 et 2015.

### **5.4.1.3 Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice**

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 31,1% et 12,1% du capital.

Aucun autre évènement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture.

### **5.4.1.4 Continuité d'exploitation**

Le plan de développement de la société VEXIM se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de la période sont la continuité des investissements réalisés pour le développement des filiales, la commercialisation des produits VEXIM et poursuite du développement d'une nouvelle entité aux Etats-Unis. La société a également poursuivi le développement de nouveaux produits dont le Masterflow lancé en ce début d'année 2015.

Les quatre filiales européennes créées en 2012 (Allemagne, Italie) et 2013 (Royaume-Uni, Espagne) poursuivent leur développement commercial avec des croissances de chiffre d'affaires significatives.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du groupe VEXIM ressortait à 4,2 M€ et la société a procédé le 28 Janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

## **5.4.2 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION**

### **5.4.2.1 Référentiel comptable**

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La société est cotée sur le marché Alternext depuis le 3 mai 2012. Alternext est un marché organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS.

Les principes comptables appliqués par la société sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Les comptes consolidés sont établis sur une période de 12 mois du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

### **5.4.2.2 Modalités de consolidation**

Les filiales contrôlées directement ou indirectement par la Société VEXIM SA sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale. Cette méthode consiste à inclure dans les comptes du Groupe les éléments du bilan et du compte de résultat de chacune des sociétés concernées, après élimination des opérations et des résultats internes, en distinguant la part du Groupe de celle des intérêts minoritaires.

### **5.4.2.3 Période comparative**

Les comptes présentés en données comparatives pour le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2014 sont établis selon le même référentiel comptable.

#### 5.4.2.4 Méthode de conversion

Les filiales étrangères sont considérées comme autonomes.

Les états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros, monnaie de présentation des états financiers du Groupe, de la façon suivante :

Capitaux propres	cours historique
Autres postes du bilan	cours de clôture
Compte de résultat	cours moyen

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : en écart de conversion pour la part du groupe et en intérêts minoritaires pour la part hors groupe.

Les cours retenus au 31 décembre 2015 sont (devise contre euro) :

	Cours historique	Cours moyen	Cours de clôture
VEXIM UK Livre Sterling	1,203587	1,3780135	1,3625835
VEXIM INC Dollar US	0,73162	0,9016590	0,9185267

#### 5.4.2.5 Actions propres

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, dès lors que cette imputation a été faite, le prix de cession de ces actions propres (y compris la plus ou moins-value correspondante), a également été imputé sur les capitaux propres.

Elimination des coûts nets d'acquisition: - 96 K€

Réintégration de la plus-value de cession réalisée en 2015: + 1,8 K€

Effet net sur les capitaux propres au 31 décembre 2015: - 94 K€

#### 5.4.2.6 Dates de clôture

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre 2015.

### 5.4.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

#### 5.4.3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs incorporelles immobilisées (brevets) ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par les entreprises, à savoir :

	Durée
Logiciels	De 1 à 3 ans
Frais de recherche et développement	10 ans
Brevet	20 ans

#### 5.4.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

#### 5.4.3.3 Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### 5.4.3.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	PUMP
En-cours de production	PUMP
Produits finis	PUMP

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production des en-cours de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 5.4.3.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### 5.4.3.6 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Le montant de trésorerie repris dans le tableau des flux résulte de l'addition des postes d'actifs mentionnés ci-dessus et du poste de découvert bancaire inscrit au passif du bilan.

#### 5.4.3.7 Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés et dont les coûts se rapportent à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique, ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2015 se sont élevés à 813 K€, dont 469 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 345 K€ au titre des dépenses externes.

#### 5.4.3.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2015 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### **5.4.3.9 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les comptes clients n'intègrent pas les effets escomptés non échus qui font l'objet, le cas échéant, d'une mention en engagement hors bilan.

#### **5.4.3.10 Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### **5.4.3.11 Avances remboursables**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### **5.4.3.12 Subvention d'exploitation**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### **5.4.3.13 Chiffre d'Affaires**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### **5.4.3.14 Indemnité de départ à la retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2015.

Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires,

d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses ci-après.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode calcul choisie : prospective
- Table de mortalité : TH 00-02 vie pour les hommes et TF 00-02 vie pour les femmes
- Taux de rotation : 1%/an pour les non cadres et 1%/an pour les cadres
- Taux de progression des salaires : différenciés par catégories
- Taux d'actualisation : 2,08%
- Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées
- Age de départ : 67 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charge social : 50%

Le montant de l'engagement calculé sur la base d'un taux d'actualisation de 2,08% s'élève à 148 K€.

#### **5.4.3.15 Subventions d'investissement**

Néant

#### **5.4.3.16 Changement de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **5.4.3.17 Impôt sur les bénéfices**

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable. Le taux d'impôt utilisé est le taux d'impôt applicable lors du reversement des différences temporaires, tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ;
- ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

VEXIM a choisi de ne pas activer les impôts différés sur déficits reportables accumulés sur l'ensemble des entités du groupe du fait des perspectives incertaines d'imputation de ces déficits à court et moyen terme sur les résultats fiscaux de VEXIM.

#### **5.4.3.18 Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise.

#### **5.4.3.19 Frais d'émission de capital**

Les frais liés à l'introduction en bourse sont imputés sur la prime d'émission en tant que frais d'augmentation de capital.

#### **5.4.3.20 Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d’actions de la société mère, en circulation au cours de l’exercice (à l’exception des actions propres).

Du fait de la perte réalisée sur l’exercice 2015 le résultat dilué n’est pas applicable.

Certains droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000	10.000		0	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
BSA-2015-1 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-2 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-4 AG du 21/05/2014	30.000	30.000			30.000	21/01/2025
BSA-2015-5 AG du 21/05/2014	10.640	10.640			10.640	21/01/2025
BSA-2015-6 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>262.914</b>	<b>262.914</b>	<b>30.000</b>		<b>232.914</b>	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-1 : 1 BSA-2014-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2014-2 : 1 BSA-2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2014-3 : 1 BSA-2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2015-1 : 1 BSA-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-2 : 1 BSA-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-3 : 1 BSA-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-4 : 1 BSA-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-5 : 1 BSA-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-6 : 1 BSA-2015-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BCE-2007 AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE-2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231	1.488	743	0	13/05/2019
BCE 2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424		500	5.924	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000	18.000		0	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-2 <sup>(1)</sup> AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000			30.000	25/06/2024
BCE-2015-1 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/01/2025
BCE-2015-2 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/05/2025
BCE-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-4 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-5 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BCE</b>	<b>410.355</b>	<b>409.539</b>	<b>54.834</b>	<b>1.536</b>	<b>353.985</b>	

<sup>(1)</sup>Il est précisé que 5.000 BCE-2014-2 seront constatés caducs lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration se tenant au cours de l'année 2016.

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal  
BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-2 : 1 BCE-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-2 : 1 BCE- 2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-3 : 1 BCE- 2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-4 : 1 BCE- 2014-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-5 : 1 BCE- 2014-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2014-6 : 1 BCE- 2014-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2015-1 : 1 BCE-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2015-2 : 1 BCE-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2015-3 : 1 BCE-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2015-4 : 1 BCE-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2015-5 : 1 BCE-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,80 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la Société ou à certains mandataires sociaux.

#### BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTION REMBOURSABLE (ABSAAR)

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

## 5.4.4 METHODES PREFERENTIELLES

### 5.4.4.1 Engagements de retraite

Conformément au paragraphe 300 du règlement 99.02, les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la clôture et font l'objet d'une comptabilisation en provision.

### 5.4.4.2 Opérations de location financement

Ces opérations non significatives ne sont pas retraitées.

### 5.4.4.3 Traitement des écarts de conversion

Les entités juridiques VEXIM UK ltd et VEXIM Inc. sont concernées. Les éléments du Bilan sont convertis au taux de clôture € / GBP pour VEXIM UK et € / USD pour VEXIM Inc., et les éléments du Compte de Résultat sont convertis au taux moyen.

### 5.4.4.4 Enregistrement des produits à l'avancement

Néant

### 5.4.4.5 Frais d'émission des emprunts, primes d'émission, primes de remboursement des emprunts obligataires, primes de non conversion

Néant

## 5.4.5 INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 5.4.5.1 Principes

Les méthodes de consolidation sont détaillées au paragraphe 5.4.2.

### 5.4.5.2 Liste des sociétés consolidées

Société	Siège social	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêts	Entrée / Sortie périmètre
VEXIM SA	France	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM GMBH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM ITALIA	Italie	IG	100,00%	100,00%	2012
VEXIM UK	Angleterre	IG	100,00%	100,00%	2013
VEXIM SPINE	Espagne	IG	100,00%	100,00%	2013
VEXIM INC.	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	2014

I.G. : Intégration globale

I.P. : Intégration proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

## 5.4.6 COMPARABILITE DES COMPTES

### 5.4.6.1 Evolution du périmètre de consolidation

Néant.

#### 5.4.6.2 Changement de méthode

Néant

#### 5.4.6.3 Comptes pro forma

Néant

### 5.4.7 EXPLICATIONS DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS (EN MILLIERS D'EUROS).

#### 5.4.7.1 Postes du bilan

##### 5.4.7.1.1 Actif immobilisé

##### 5.4.7.1.1.1 Ecarts d'acquisition

Néant

##### 5.4.7.1.1.2 Immobilisations incorporelles

	31 Décembre 2014	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31 Décembre 2015
<b>Valeurs brutes</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	1 172	373	-224		137	1 458
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>1 172</b>	<b>373</b>	<b>-224</b>		<b>137</b>	<b>1 458</b>
<b>Amortissements</b>						
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorp.	264	110				374
<b>Total Amortissements</b>	<b>264</b>	<b>110</b>				<b>374</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>908</b>	<b>263</b>	<b>-224</b>		<b>137</b>	<b>1 084</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

- frais de développement 525K€
- brevets et noms de domaine 728K€
- logiciels 205K€

Les acquisitions se décomposent ainsi :

- frais de développement 128K€
- brevets et noms de domaine 116K€
- logiciels 43K€

### 5.4.7.1.1.3 Immobilisations corporelles

	31 Décembre 2014	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31 Décembre 2015
<b>Valeurs brutes</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	417	54				471
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	486	87	(38)		(18)	517
Autres immob. Corp. en CB						
Immobilisations corp. en cours	401	261			(10)	652
Immeubles de Placements						
Avances et acomptes						
<b>Total Valeurs Brutes</b>	<b>1 304</b>	<b>402</b>	<b>(38)</b>		<b>(28)</b>	<b>1 640</b>
<b>Amortissements</b>						
Terrains						
Terrains en crédit-bail (CB)						
Constructions						
Constructions en CB						
Installations techniques, mat. & out.	399	21				420
Installations techniques en CB						
Autres immobilisations corporelles	171	60	(38)		(14)	179
Autres immob. Corp. en CB						
Immobilisations corp. en cours						
Dépréciation des immeubles de Placement						
Avances et acomptes						
<b>Total Amortissements</b>	<b>570</b>	<b>81</b>	<b>(38)</b>		<b>(14)</b>	<b>599</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>734</b>	<b>321</b>			<b>(14)</b>	<b>1 041</b>

Les acquisitions sont constituées par l'acquisition de :

- matériels industriels 54K€
- installations diverses 10K€
- matériels de bureau 55K€
- frais de développement 251K€

#### 5.4.7.1.1.4 Immobilisations financières

	31 Décembre 2014	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Autres variations	31 Décembre 2015
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participations						0
Créances rat. aux participations	0					0
Compte de liquidité	146	398	(408)			136
Prêts						
Autres immobilisations financières	85	12			(15)	82
<b>Total Valeurs brutes</b>	<b>231</b>	<b>410</b>	<b>(408)</b>		<b>(15)</b>	<b>218</b>
<b>Dépréciations</b>						
Titres de participations						
Créances rat. aux participations						
Compte de liquidité						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total Dépréciations</b>						
<b>Valeurs nettes</b>	<b>231</b>	<b>410</b>	<b>(408)</b>		<b>(15)</b>	<b>218</b>

#### 5.4.7.1.1.5 Titres mis en équivalence

Néant

#### 5.4.7.1.2 Actif circulant

##### 5.4.7.1.2.1 Stocks

	31 Décembre 2014	Variation périmètre	Autres variations	31 Décembre 2015
<b>Valeurs brutes</b>				
Matières premières	344		142	486
En cours de biens	883		894	1 777
Produits intermédiaires et finis	1 323		206	1 529
<b>Total stocks bruts</b>	<b>2 550</b>		<b>1 242</b>	<b>3 792</b>
<b>Dépréciations</b>				
Matières premières				
En cours de biens	102		(46)	55
Produits intermédiaires et finis	105		(17)	87
<b>Total Dépréciations</b>	<b>206</b>		<b>(64)</b>	<b>143</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 344</b>		<b>1 306</b>	<b>3 650</b>

La dépréciation du stock correspond aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion :

- soit suite à une non-conformité de certaines pièces,
- soit suite à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état,
- soit suite à des produits périmés.

Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

#### 5.4.7.1.2.2 Créances

Ventilation des créances par échéance :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2015	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Valeurs brutes</b>				
Avances et acomptes versés	146	28	28	
Clients et comptes rattachés	2 638	3 671	3 671	
Autres créances	699	1 362	1 362	
Charges constatées d'avance	492	439	439	
Charges à répartir				
Impôt différé actif				
<b>Total valeurs brutes</b>	<b>3 975</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	

#### 5.4.7.1.3 Dépréciation des créances :

Plusieurs créances clients font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 66 K€.

#### 5.4.7.1.4 Disponibilité et valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 4 208K€ est composé de :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 4 195 K€
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 13 K€

Les valeurs mobilières de placement sont composées à hauteur de 12,9 K€ de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative au 31 décembre 2015 s'élève à 13,5 K€. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée.

#### 5.4.7.1.5 Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, le capital social de 634 847,40 € se compose de 6 348 474 actions de 0,1 euro.

Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) :

	Capital	Primes	Réserves consolidées et report à nouveau			Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
			Réserves et RAN	Actions propres	Total			
<b>31 décembre 2014</b>	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>(31 391)</b>	<b>(84)</b>	<b>(31 475)</b>	<b>(19)</b>	<b>(6 161)</b>	<b>14 006</b>
Affectation du résultat 2014			(6 161)		(6 161)		6 161	
Résultat de l'exercice							(4 392)	(4 392)
Variations du capital de l'entreprise consolidante	1	158						158
Acquisition de titres d'autocontrôle				397	397			397
Cession de titres d'autocontrôle				(408)	(408)			(408)
Incidence des réévaluations								
Variation des écarts de conversion						(15)		(15)
Imputation de l'écart d'acquisition sur les capitaux propres								
Autres variations								
<b>31 décembre 2015</b>	<b>635</b>	<b>51 185</b>	<b>(37 552)</b>	<b>(94)</b>	<b>(37 646)</b>	<b>(35)</b>	<b>(4 392)</b>	<b>9 747</b>

#### 5.4.7.1.6 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

	31 Décembre 2014	Dotations	Repises utilisées	Repises non utilisées	31 Décembre 2015
Provisions pour risques	0	73	0	0	73
Provisions pour charges	113	35	0	0	148
Écarts d'acquisition négatifs	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>222</b>

Les provisions pour charges correspondent à l'engagement de départ à la retraite (§ 5.4.3.15).

#### 5.4.7.1.7 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2015	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
Emprunts en crédit-bail					
Dettes financières diverses	0	0			0
Concours bancaires courants					
Instruments financiers					
ICNE	187	218	218		
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>187</b>	<b>218</b>	<b>218</b>		<b>0</b>

#### Avance conditionnée – OSEO ILI :

La société a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO ILI en date du 28 septembre 2010 dans le cadre de ses activités scientifiques.

A la fin du projet et suite à la justification des dépenses, le montant de l'avance remboursable a été évalué à 809K€. Un premier versement de 786K€ avait été versé en Août 2009 et le solde de 23K€ a été versé en septembre 2015.

Le solde de l'avance remboursable au 31 décembre 2015 est de 704 K€ déduction faite du premier remboursement intervenu sur l'exercice pour 106K€.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 218 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36K€ sur 2013, 36K€ sur 2014 et 30K€ sur 2015) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€. Ce seuil a été atteint sur l'exercice 2014, le calendrier de remboursement est donc le suivant :
  - 30/06/2015 106K€
  - 30/06/2016 210K€
  - 30/06/2017 314K€
  - 30/06/2018 400K€
  - 30/06/2019 500K€
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versés

viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

#### 5.4.7.1.8 Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisations

Ce poste comprend :

	<b>31 Décembre 2014</b>	<b>31 Décembre 2015</b>	<b>A moins d'un an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs	1 385	2 586	2 586		
Avances et acomptes reçus sur commande					
Dettes fiscales et sociales	1 690	2 056	2 056		
Impôts différés passifs					
Dettes sur immobilisations					
Comptes courants créditeurs	(0)				
Dettes diverses	60	103	103		
roduits constatés d'avance					
<b>Total autres dettes et comptes de régul.</b>	<b>3 135</b>	<b>4 745</b>	<b>4 745</b>		

#### 5.4.7.1.9 Impôts sur les résultats

Néant

### 5.4.7.2 Postes du compte de résultat

#### 5.4.7.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En termes d'activité, le chiffre d'affaires de la société sur la période est principalement par la commercialisation de l'implant Spinejack® et des nouveaux produits lancés en 2015.

Par zones géographiques :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
France	6 079	2 066
Etranger	7 809	2 852
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>13 888</b>	<b>10 330</b>

Par activités :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
Ventes de marchandises	13 662	10 055
Prestations de services	226	275
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>13 888</b>	<b>10 330</b>

Décomposition marge brute :

	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Chiffre d'affaires	13 888	10 330
Achats consommés diminués de la production stockée de l'exercice	(3 788)	(2 683)
<b>Marge brute hors sous traitance</b>	<b>10 100</b>	<b>7 646</b>
<i>soit en pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<i>72,7%</i>	<i>74,0%</i>
Sous traitance	(168)	(236)
<b>Marge brute dont sous traitance</b>	<b>9 932</b>	<b>7 410</b>
<i>soit en pourcentage du chiffre d'affaires</i>	<i>71,5%</i>	<i>71,7%</i>

#### 5.4.7.2.2 Autres produits d'exploitation

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
Subventions d'exploitation	467	370
Transfert de charges	115	125
Reprises de provisions	76	26
Autres produits	10	6
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>667</b>	<b>527</b>

Les subventions d'exploitation correspondent au crédit d'impôt recherche.

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 33,5K€, 225K€, 202K€, 327,5K€ et 428K€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014. Au 31 décembre 2015, le montant du crédit d'impôt comptabilisé dans les comptes consolidés s'élève à 467K€.

Le crédit d'impôt recherche est une source de financement. Cette source pourrait être remise en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

#### 5.4.7.2.3 Charges de personnel

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
Salaires et traitements	(5 543)	(5 401)
Charges de personnel	(1 691)	(1 591)
Participation des salariés	0	0
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>(7 234)</b>	<b>(6 992)</b>

#### 5.4.7.2.4 Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant des jetons de présence versés au cours de la période s'est élevé à 39 K€.

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

#### 5.4.7.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Elles comprennent :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
Dotations amortissements immobilisations	(199)	(199)
Dotations provisions actif circulant	0	(67)
Dotations provisions risques et charges	(35)	(89)
<b>Total dotation aux amortissements et aux provisions</b>	<b>(234)</b>	<b>(355)</b>

Les dotations sont présentées nettes de reprises.

#### 5.4.7.2.6 Charges et produits financiers

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
<b>Produits financiers</b>		
Total des dividendes	0	0
Revenus des autres créances et VMP	14	33
Produits nets sur cession de VMP	4	0
Produits des autres immobilisations financières	15	0
Gains de change	39	3
Autres produits financiers	16	
Transfert de charges financières		1
<b>Autres produits financiers</b>	<b>90</b>	<b>37</b>
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilées	(46)	(35)
Dotations provisions financières	0	0
Pertes de change	(45)	(1)
Autres charges financières	4	(24)
<b>Total charges financières</b>	<b>(87)</b>	<b>(60)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2</b>	<b>(23)</b>

#### 5.4.7.2.7 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16	1
Subventions virées au résultat	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises de provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>16</b>	<b>2</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(10)	(29)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	(7)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	(44)	0
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>(53)</b>	<b>(36)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(37)</b>	<b>(34)</b>

#### 5.4.7.2.8 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de la charge d'impôts au compte de résultat :

	<b>31 Decembre 2015</b>	<b>31 Decembre 2014</b>
Impôt exigible	(43)	1
Charge (produits) d'impôts différés	0	0
<b>Total impôts sur les résultats</b>	<b>(43)</b>	<b>1</b>

Preuve d'impôts :

Le taux effectif d'impôt qui ressort au compte de résultat consolidé diffère du taux normal d'impôt en vigueur en France. L'analyse des origines de cet écart est présentée ci-dessous :

	<b>Exercice 31/12/2015 12 mois</b>	<b>Exercice 31/12/2014 12 mois</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4 349)</b>	<b>(6 159)</b>
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	33,33%	33,33%
<b>(Charge) produit d'impôt théorique</b>	<b>1 449</b>	<b>2 053</b>
Incidence des :		
Autres différences permanentes	(15)	(16)
Différences de taux étrangers	13	8
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(1 645)	(2 167)
Revenus non taxés	163	131
Autres	(10)	(9)
(Charge) produit d'impôt effectivement constaté	(43)	(1)
<b>Taux d'impôt effectif (%)</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>

Actifs d'impôts différés non constatés :

Le montant de l'impôt différé actif provenant du déficit reportable du groupe s'élève à 13 713 K€ et n'est pas reconnu au bilan consolidé.

## 5.4.8 AUTRES INFORMATIONS

### 5.4.8.1 Evénements postérieurs à la clôture

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 31,1% et 12,1% du capital.

Aucun autre événement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture.

### 5.4.8.2 Engagements financiers

#### 5.4.8.2.1 Engagements reçus

Le groupe n'a pas d'engagements reçus en particulier.

#### 5.4.8.2.2 Engagements donnés

##### Contrats de distribution

La signature en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 de contrats de distribution a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Pologne
- Koweït
- Hong Kong
- Malaisie
- Bulgarie
- Slovénie

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

##### Autres engagements

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant),
- Un engagement pris à l'égard de nos fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 11,6 M€,
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014,
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM Italy, VEXIM GmBh, VEXIM UK et VEXIM Spine.

#### 5.4.8.3 Autres opérations non inscrites au bilan

Néant

#### 5.4.8.4 Transactions entre parties liées

Néant

#### 5.4.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 53 095€ et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

## 5.4.9 TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros

	Exercice 31/12/2015 12 mois	Exercice 31/12/2014 12 mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES L'ACTIVITE</b>		
Résultat net des sociétés intégrées	(4 392)	(6 160)
<b>Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation /</b>		
Amortissements et provisions	308	280
Plus et moins values de cession	(0)	7
Impôts différés		
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>(4 085)</b>	<b>(5 874)</b>
VARIATION DU BFR LIE A L'ACTIVITE	(1 243)	(519)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(5 328)</b>	<b>(6 393)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement sur acquisition immobilisations	(692)	(1 014)
Encaissement sur cession d'immobilisations	16	
Incnces des variations de périmètre		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(676)</b>	<b>(1 014)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital	158	15 833
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Variation des autres fonds propres	(83)	
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>76</b>	<b>15 833</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(5 928)</b>	<b>8 425</b>
Incidences des variations de taux de change	22	15
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>10 115</b>	<b>1 675</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>4 208</b>	<b>10 115</b>

## 6 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

### 6.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
Batiment Hills Plaza  
8 Rue de Vidailhan  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00012. Code APE 8820 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note 2.1.3.1 de l'annexe aux comptes annuels relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2016

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

## 6.2 BILAN

<b>6.1 ACTIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2015</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2014</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
	Brut	Amort.& dépréciation.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	525 079	57 832	467 247	387 076	80 171
Concessions, brevets, droits similaires	933 688	315 969	617 719	521 157	96 562
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	275 366		275 366	285 278	-9 912
Avances et acomptes sur immobilisations					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	471 007	420 861	50 146	17 328	32 818
Autres immobilisations corporelles	481 182	166 270	314 912	287 277	27 635
Immobilisations en cours	375 917		375 917	115 345	260 572
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	46 083	36 083	10 000	10 000	
Créances rattachées à des participations	884 489		884 489	884 489	
Autres titres immobilisés	231 521		231 521	229 769	1 752
Prêts					
Autres immobilisations financières	51 053		51 053	57 060	-6 007
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 275 384</b>	<b>997 013</b>	<b>3 278 370</b>	<b>2 794 778</b>	<b>483 592</b>
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	1 777 002	55 240	1 721 762	781 057	940 705
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	1 528 847	87 451	1 441 396	1 218 193	223 203
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	26 865		26 865	146 222	-119 357
Clients et comptes rattachés	10 877 441	65 878	10 811 563	1 418 410	9 393 153
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	487		487	1 640	-1 153
. Personnel	38 600		38 600	22 023	16 577
. Organismes sociaux	11 533		11 533	15 376	-3 843
. Etat, impôts sur les bénéfices	868 112		868 112	401 642	466 470
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	308 879		308 879	201 993	106 886
. Autres	1 951 974	522 041	1 429 933	1 692 665	-262 732
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	12 871		12 871	1 035 867	-1 022 996
Disponibilités	2 664 068		2 664 068	7 874 059	-5 209 991
Charges constatées d'avance	410 861		410 861	457 291	-46 430
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 477 542</b>	<b>730 610</b>	<b>19 746 932</b>	<b>15 266 439</b>	<b>4 480 493</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>24 752 925</b>	<b>1 727 624</b>	<b>23 025 302</b>	<b>18 061 217</b>	<b>4 964 085</b>

<b>6.1 PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2014</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
Capital social ou individuel	634 847	634 347	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	51 184 687	51 026 848	157 839
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-37 239 089	-31 241 389	-5 997 700
Résultat de l'exercice	-2 638 427	-5 997 701	3 359 274
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	224 713	168 525	56 188
<b>TOTAL (I)</b>	<b>12 166 731</b>	<b>14 590 631</b>	<b>-2 423 900</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	703 571	786 252	- 82 681
<b>TOTAL (II)</b>	<b>703 571</b>	<b>786 252</b>	<b>- 82 681</b>
Provisions pour risques	73 499		73 499
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>73 499</b>		<b>73 499</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	217 642	187 445	30 197
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 364 185	1 243 987	7 120 198
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	858 853	678 489	180 364
. Organismes sociaux	584 602	489 171	95 431
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	219	162	57
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	46 385	72 928	- 26 543
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	9 615	12 151	- 2 536
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>10 081 501</b>	<b>2 684 333</b>	<b>7 397 168</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>23 025 302</b>	<b>18 061 217</b>	<b>4 964 085</b>

## 6.2 COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le <b>31/12/2015</b> (12 mois)		Exercice précédent <b>31/12/2014</b> (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	6 079 707	6 581 320	12 661 027	9 181 930	3 479 097	37,89
Production vendue biens						
Production vendue services	-491	226 150	225 659	274 760	- 49 101	-17,87
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>6 079 215</b>	<b>6 807 470</b>	<b>12 886 685</b>	<b>9 456 690</b>	<b>3 429 995</b>	<b>36,27</b>
Production stockée			1 251 647	59 440	1 192 207	N/S
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues			913		913	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			115 401	69 172	46 229	66,83
Autres produits			9 720	76	9 644	N/S
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>14 264 366</b>	<b>9 585 377</b>	<b>4 678 989</b>	<b>48,81</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 115 719	2 734 643	2 381 076	87,07
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 831	55 807	- 17 976	-32,21
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			9 062 443	8 252 331	810 112	9,82
Impôts, taxes et versements assimilés			61 140	81 564	- 20 424	-25,04
Salaires et traitements			3 278 162	3 322 670	- 44 508	-1,34
Charges sociales			1 309 303	1 247 492	61 811	4,95
Dotations aux amortissements sur immobilisations			190 834	187 701	3 133	1,67
Dépréciations sur immobilisations						
Dépréciations sur actif circulant				67 020	- 67 020	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			51 892	79 072	- 27 180	-34,37
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>19 107 323</b>	<b>16 028 300</b>	<b>3 079 023</b>	<b>19,21</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-4 842 957</b>	<b>-6 442 923</b>	<b>1 599 966</b>	<b>24,83</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières			15 354	20 481	- 5 127	-25,03
Autres intérêts et produits assimilés			29 223	33 038	- 3 815	-11,55
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 812 144	276 283	1 535 861	555,90
Différences positives de change			39 354	2 741	36 613	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			4 166		4 166	N/S
<b>Total des produits financiers</b>			<b>1 900 241</b>	<b>332 542</b>	<b>1 567 699</b>	<b>471,43</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			1 779	22 078	- 20 299	-91,94
Intérêts et charges assimilés			30 197	35 146	- 4 949	-14,08
Différences négatives de change			44 778	20 172	24 606	121,98
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
<b>Total des charges financières</b>			<b>76 754</b>	<b>77 396</b>	<b>- 642</b>	<b>-0,83</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 823 488</b>	<b>255 146</b>	<b>1 568 342</b>	<b>614,68</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-3 019 470</b>	<b>-6 187 778</b>	<b>3 168 308</b>	<b>51,20</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2014</b> (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 466		15 466	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 952	18 425	- 16 473	-89,41
Reprises sur provisions et transferts de charges	12 500	12 500		0,00
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>29 918</b>	<b>30 925</b>	<b>- 1 007</b>	<b>-3,26</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 170	187 774	- 185 604	-98,84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		7 073	- 7 073	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	112 427	15 705	96 722	615,87
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>114 597</b>	<b>210 553</b>	<b>- 95 956</b>	<b>-45,57</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-84 679</b>	<b>-179 627</b>	<b>94 948</b>	<b>52,86</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-465 721	-369 704	- 96 017	25,97
<b>Total des Produits</b>	<b>16 194 525</b>	<b>9 948 845</b>	<b>6 245 680</b>	<b>62,78</b>
<b>Total des charges</b>	<b>18 832 953</b>	<b>15 946 545</b>	<b>2 886 408</b>	<b>18,10</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 638 427</b>	<b>-5 997 701</b>	<b>3 359 274</b>	<b>56,01</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## 6.3 ANNEXE LEGALE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 a un total de 23 025 302 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de (-2 638 427) euros présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 mars 2016.

### 6.3.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2015 a été marqué par les événements suivants :

➤ Forte croissance du chiffre d'affaires

En 2015, VEXIM SA a réalisé un chiffre d'affaires de 12,9 M€ en croissance de 36% par rapport à l'exercice 2014. Cette hausse résulte principalement de l'adoption progressive et continue de la technologie SpineJack®, dont plus de 10.000 implants ont été vendus en 2015. La société estime qu'elle détient aujourd'hui 7% du marché de la fracture vertébrale par compression en Europe et 30% de ce même marché en France. Pour 2016, VEXIM espère atteindre 10% du marché Européen. La société travaille maintenant avec 378 établissements de santé à travers le monde et ce nombre devrait dépasser les 500 en 2016.

➤ Très forte réduction des pertes

L'augmentation du chiffre d'affaires, la maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes en passant d'une perte de 6 M€ sur l'exercice 2014 à une perte de 2,6 M€ sur l'exercice 2015.

➤ Changement d'estimation de la provision pour dépréciation d'un compte courant inter-compagnie.

Au cours de l'exercice, la société a repris la provision pour dépréciation du compte courant détenu sur sa filiale allemande pour 1,6 M€ compte tenu des bons résultats de l'exercice et des perspectives de développement sur ce pays (Voir le 6.3.4.10).

### 6.3.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 31,1% et 12,1% du capital.

Aucun autre événement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture.

### 6.3.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 6.3.3.1 Continuité d'exploitation

Le plan de développement de la société VEXIM se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de la période sont la continuité des investissements réalisés pour le développement des filiales, la commercialisation des produits VEXIM et la poursuite du développement d'une nouvelle entité aux Etats-Unis. La société a également poursuivi le développement de nouveaux produits dont le Masterflow lancé en ce début d'année 2015.

Les quatre filiales européennes créées en 2012 (Allemagne, Italie) et 2013 (Royaume-Uni, Espagne) poursuivent leur développement commercial avec des croissances de chiffre d'affaires significatives.

Au 31 décembre 2015, la trésorerie du groupe VEXIM ressortait à 4,2 M€ et la société a procédé le 28 Janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

#### 6.3.3.2 Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

##### 6.3.3.2.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

###### 6.3.3.2.1.1 Immobilisations incorporelles :

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

###### 6.3.3.2.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans	L
Frais de recherche et développement	10 ans	L
Brevets	20 ans	L
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

#### 6.3.3.2 Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### 6.3.3.2.3 Titres de participation et Créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés pour la valeur nominale des capitaux mis à disposition des filiales.

A chaque clôture, cette valeur brute historique est comparée à la valeur d'inventaire, laquelle est déterminée, s'agissant de filiales commerciales contrôlées par la Société, par référence directe à leurs capitaux propres comptables. Lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute historique, une dépréciation est constituée et affectée en premier lieu au poste de Titres de participation jusqu'à dépréciation complète éventuelle, puis aux Créances rattachées, et enfin au poste de Provisions pour risques et charges dans l'hypothèse où la quote-part détenue dans les capitaux propres négatifs d'une filiale excède les créances détenues sur cette filiale.

Les dotations aux provisions enregistrées, le cas échéant, en application de ce principe sont présentées en résultat financier, lequel reflète donc les résultats nets des filiales lorsque ceux-ci sont déficitaires et ne peuvent être absorbés par des bénéfices antérieurs mis en réserve par la filiale concernée, et dont le coût se rapporte à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique.

#### 6.3.3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
En-cours de production	PUMP
Produits finis	PUMP

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production des en-cours de production comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.3.3.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale. Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### 6.3.3.2.6 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

Le montant de trésorerie repris dans le tableau des flux résulte de l'addition des postes d'actifs mentionnés ci-dessus et du poste de découvert bancaire inscrit au passif du bilan.

#### 6.3.3.2.7 Coûts de Recherche et Développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés et dont les coûts se rapportent à un projet nettement individualisé ayant de sérieuses chances de réussite technique, de rentabilité commerciale et de viabilité économique, ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2015 se sont élevés à 813 K€, dont 469 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 345 K€ au titre des dépenses externes.

#### 6.3.3.2.8 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31.12.2015 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### 6.3.3.2.9 Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 6.3.3.2.10 Opérations en Devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### 6.3.3.2.11 Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Les fonds relatifs au CICE n'ont pas été utilisés pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans la société. La Société entend ainsi utiliser ces fonds conformément aux objectifs poursuivis par le législateur.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est une diminution des charges de personnel de 23 461€.

#### 6.3.3.2.12 Avances Remboursables

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### 6.3.3.2.13 Subventions d'Exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### 6.3.3.2.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Les ventes de biens sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de transfert des risques et avantages liés à la propriété. Les ventes de services sont enregistrées en chiffre d'affaires lorsque les services ont été rendus.

#### 6.3.3.2.15 Indemnité de Départ à la Retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2014.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses précisées en note annexe.

#### 6.3.3.2.16 Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### 6.3.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

#### 6.3.4.1 Etat des immobilisations (en K€)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	397 527		127 552
Autres immobilisations incorporelles	1 060 161		373 101
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	416 756		54 251
Autres installations, agencements, aménagements	231 856		10 200
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	200 126		77 215
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	115 345		260 572
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>964 083</b>		<b>402 237</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	930 571		
Autres titres immobilisés	229 769		409 279
Prêts et autres immobilisations financières	57 060		12 228
<b>TOTAL</b>	<b>1 217 401</b>		<b>421 507</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 639 171</b>		<b>1 324 398</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			525 079
Autres immobilisations incorporelles	129 489	94 619	1 209 054
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			471 007
Autres installations, agencements, aménagements			242 056
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier		38 214	239 126
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			375 917
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>		<b>38 214</b>	<b>1 328 106</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			930 571
Autres titres immobilisés		407 527	231 521
Prêts et autres immobilisations financières		18 236	51 053
<b>TOTAL</b>		<b>425 763</b>	<b>1 213 145</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 489</b>	<b>558 596</b>	<b>4 275 384</b>

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit:

Immobilisations en cours	275 345 €
Brevets et nom de domaine	728 500 €
Logiciels	205 188 €

La hausse des immobilisations incorporelles pour un montant de 280 270 Euros est due à l'activation des frais de recherche et développement liés à plusieurs nouveaux produits en cours de développement.

### 6.3.4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	10 452	47 380		57 832
Autres immobilisations incorporelles	253 726	62 242		315 969
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	399 428	21 432		420 861
Installations générales, agencements divers	10 927	23 837		34 764
Matériel de transport			38 214	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	133 777	35 942		131 505
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>544 133</b>	<b>81 212</b>	<b>38 214</b>	<b>587 131</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>808 311</b>	<b>190 834</b>	<b>38 214</b>	<b>960 931</b>

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	47 380				
Autres immobilisations incorporelles	62 242			68 688	12 500
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	21 432				
Installations générales, agencements divers	23 837				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	35 942				
Emballages récupérables et divers					
<b>TOTAL</b>	<b>81 212</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>190 834</b>			<b>68 688</b>	<b>12 500</b>

### 6.3.4.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Invest Securities, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2015, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 9 500 actions VEXIM détenues, soit 0,15 % du capital social ;
- 135 666,25 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2015 :

<b>Contrat entre Invest Securities et VEXIM</b>	<b>Quantité</b>	<b>Cours</b>
Actions en compte au 01/01/15	7 539	11,08 €
Actions achetées (cours moyen)	37 198	10,95 €
Actions vendues (cours moyen)	35 237	11,31 €
Actions en compte au 31/12/15	9 500	10,08 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une plus-value nette de 6 219 Euros.

#### 6.3.4.4 Stocks

	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net.</b>
En-cours de production de biens	1 777 002	55 240	1 721 762
Produits Finis	1 528 847	87 451	1 441 396
<b>TOTAL</b>	<b>3 305 849</b>	<b>142 691</b>	<b>3 163 158</b>

Les produits finis présentant un problème de qualité ou périmés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités précisées au pied de l'état des provisions présenté ci-après. Les montants significatifs en stock d'en-cours et de produits finis ne justifient pas d'autres dépréciations spécifiquement liées au rythme de consommation.

#### 6.3.4.5 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 2 676 939€ est composé :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 2 664 068€
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 12 871€

Les valeurs mobilières de placement sont composées de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 13 467€. Cette dernière étant supérieure à la valeur nette comptable, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2015.

### 6.3.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations	884 489		884 489
Prêts			
Autres immobilisations financières	51 053		51 053
Clients douteux ou litigieux	65 878	65 878	
Autres créances clients	10 811 563	10 811 563	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	38 600	38 600	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	11 533	11 533	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	868 112	868 112	
- T.V.A	308 879	308 879	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	14 905	14 905	
Groupe et associés	1 911 455	1 911 455	
Débiteurs divers	26 101	26 101	
Charges constatées d'avance	410 861	410 861	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 403 429</b>	<b>14 467 888</b>	<b>935 541</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A un an au plus</b>	<b>Plus 1 an 5 ans au plus</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	217 642	217 642		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 364 185	8 364 185		
Personnel et comptes rattachés	858 853	858 853		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	584 602	584 602		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	219	219		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	46 385	46 385		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 615	9 615		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 081 501</b>	<b>10 081 501</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

### 6.3.4.7 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>CREANCES</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	40 431
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	
<b>DISPONIBILITES</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40 431</b>

### 6.3.4.8 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	217 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 644
Dettes fiscales et sociales	1 278 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	<b>1 721 128</b>

### 6.3.4.9 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	410 861	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>410 861</b>	

Ce poste est principalement composé de frais de déplacement, dépenses de salon et locations immobilières.

### 6.3.4.10 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	168 525	68 688	12 500	224 713
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>	<b>168 525</b>	<b>68 688</b>	<b>12 500</b>	<b>224 713</b>
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions		73 499		73 499
<b>TOTAL Provisions</b>		<b>73 499</b>		<b>73 499</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	36 083 206 432 78 022 2 332 406	1 779	63 740 12 144 1 812 144	36 083 142 691 65 878 522 041
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>2 652 942</b>	<b>1 779</b>	<b>1 888 028</b>	<b>766 693</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 821 467</b>	<b>143 966</b>	<b>1 900 528</b>	<b>1 064 905</b>
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 779 142 187	75 884 1 812 144 12 500	

- L'amortissement dérogatoire correspond au complément d'amortissement fiscal sur les brevets (5 ans fiscal / 20 ans comptable).
- La dépréciation du stock correspond :
  1. d'une part, aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion, soit suite à une non-conformité de certaines pièces, soit à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état. Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.
  2. d'autre part aux produits dont la date de péremption proche génère un risque sur la possibilité de commercialisation. Ces produits sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.
- En application du principe énoncé au paragraphe des règles et méthodes comptables « Titres de participation et Créances rattachées », les dotations et reprises aux provisions financières sont établis sur la base des situations nettes comptables des filiales.

Au 31 décembre 2015, la provision pour dépréciation des comptes courants a été reprise à due concurrence du bénéfice dégagé par les filiales sur l'exercice.

Au vue des perspectives de développement commercial des filiales étrangères et de la mise en application de la nouvelle méthode des prix de transfert du groupe VEXIM, les filiales ne devraient plus générer de pertes et ainsi consolider leur fonds propre. En conséquence, la société devrait procéder, sur les exercices à venir à la reprise intégrale des dépréciations comptabilisées antérieurement.

Au cours de l'exercice, la société a repris la provision pour dépréciation du compte courant détenu sur sa filiale allemande pour 1,6 M€ compte tenu des bons résultats de l'exercice et des perspectives de développement sur ce pays.

#### 6.3.4.11 Composition du capital social

Le capital social est constitué de 6 348 474 actions de valeur nominale d'0,10 € au 31 décembre 2015.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
<b>BANEXI VENTURES PARTNERS</b>	<b>816 881</b>	<b>816 881</b>	<b>12,87%</b>	<b>10,06%</b>
<b>TRUFFLE CAPITAL (*)</b>	<b>2 250 329</b>	<b>4 022 658</b>	<b>35,45%</b>	<b>49,54%</b>
<b>BPIFRANCE PARTICIPATIONS</b>	<b>618 165</b>	<b>618 165</b>	<b>9,74%</b>	<b>7,61%</b>
<b>Flottant</b>	<b>2 663 099</b>	<b>2 663 099</b>	<b>41,95%</b>	<b>32,79%</b>
<b>Total actionnaires</b>	<b>6 348 474</b>	<b>8 120 803</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(\*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5, TRUFFLE FORTUNE 6.

D'autre part, des droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

**Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :**

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520			1.520	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-3 AG du 19/03/2012	10.000	10.000	10.000		0	22/03/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000			6.000	22/03/2023
BSA-2014-1 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000			15.000	25/06//2024
BSA-2015-1 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-2 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-4 AG du 21/05/2014	30.000	30.000			30.000	21/01/2025
BSA-2015-5 AG du 21/05/2014	10.640	10.640			10.640	21/01/2025
BSA-2015-6 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BSA</b>	<b>262.914</b>	<b>262.914</b>	<b>30.000</b>		<b>232.914</b>	

**Droits attachés à chaque BSA :**

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-3 : 1 BSA-2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-1 : 1 BSA-2014-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-2 : 1 BSA-2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2014-3 : 1 BSA-2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BSA-2015-1 : 1 BSA-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

BSA-2015-2 : 1 BSA-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

BSA-2015-3 : 1 BSA-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

BSA-2015-4 : 1 BSA-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

BSA-2015-5 : 1 BSA-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

BSA-2015-6 : 1 BSA-2015-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal

**Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):**

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BCE-2007 AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE-2009-3 AG du 13/05/2009	2.231	2.231	1.488	743	0	13/05/2019
BCE 2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	700		800	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400			400	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424		500	5.924	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730			21.730	14/09/2022
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-1 AG du 19/03/2012	18.000	18.000	18.000		0	25/01/2023
BCE-2013-3 AG du 19/03/2012	8.000	8.000			8.000	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	12.000		20.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600			77.600	25/01/2023
BCE-2014-2(1) AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000			20.000	29/01/2024
BCE-2014-4 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000			30.000	25/06/2024
BCE-2015-1 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/01/2025
BCE-2015-2 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/05/2025
BCE-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-4 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025

BCE-2015-5 AG du 21/05/2014	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
<b>TOTAL BCE</b>	<b>410.355</b>	<b>409.539</b>	<b>54.834</b>	<b>1.536</b>	<b>353.985</b>	

<sup>(1)</sup>Il est précisé que 5.000 BCE-2014-2 seront constatés caducs lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration se tenant au cours de l'année 2016.

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2009-3 : 1 BCE-2009-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-1 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-2 : 1 BCE- 2013-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-2 : 1 BCE- 2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-3 : 1 BCE- 2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-4 : 1 BCE- 2014-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-5 : 1 BCE- 2014-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-6 : 1 BCE- 2014-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-1 : 1 BCE-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-2 : 1 BCE-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-3 : 1 BCE-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-4 : 1 BCE-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-5 : 1 BCE-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,80 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la société ou à certains mandataires sociaux.

**BEA (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 9 octobre 2013 et Décision du Directeur Général du 30 octobre 2013)**

- 450.000 BEA ont été émis, attribués et souscrits dont 50.000 ont été exercés ;
- les 400.000 BEA restants sont devenus caducs le 30 octobre 2015 dans la mesure où le délai d'exercice des BEA était de 24 mois à compter de leur émission.

**Tableau Récapitulatif BEA :**

	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Caducs	Solde
BEA AG du 18/06/2013	450.000	450.000	0	50.000	400.000	0

Au 31 décembre 2015, les bons d'émission d'action sont caducs.

**BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTION REMBOURSABLE (ABSAAR)**

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

### Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Prime d'émission et BSA	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Au 31/12/2014	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>-31 241</b>	<b>169</b>	<b>-5 998</b>	<b>14 591</b>
Affectation du résultat 2014			-5 998		5 998	0
Augmentation de capital par exercice de BCE	1	158				159
Augmentation de capital						
Résultat 2015				56	-2 638	- 2 582
Au 31/12/2015	<b>635</b>	<b>51 185</b>	<b>-37 239</b>	<b>225</b>	<b>-2 638</b>	<b>12 167</b>

#### **6.3.4.12 Avances conditionnées**

La société a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO ILI en date du 28 septembre 2010 dans le cadre de ses activités scientifiques.

A la fin du projet et suite à la justification des dépenses, le montant de l'avance remboursable a été évalué à 809K€. Un premier versement de 786K€ avait été versé en Août 2009 et le solde de 23K€ a été versé en septembre 2015.

Le solde de l'avance remboursable au 31 décembre 2015 est de 704 K€ déduction faite du premier remboursement intervenu sur l'exercice pour 106K€.

Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; les intérêts comptabilisés relatif à cette avance s'élèvent à 218 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36K€ sur 2013, 36K€ sur 2014 et 30K€ sur 2015) et sont présentés sur la ligne « emprunts et dettes financières » du bilan.

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€. Ce seuil a été atteint sur l'exercice 2014, le calendrier de remboursement est donc le suivant :
  - 30/06/2015 106K€
  - 30/06/2016 210K€
  - 30/06/2017 314K€
  - 30/06/2018 400K€
  - 30/06/2019 500K€
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versés viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

### 6.3.4.13 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	12 661 027
Ventes de produits finis	
Prestations de services	225 659
<b>TOTAL</b>	<b>12 886 685</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	6 079 215
Etranger	6 807 470
<b>TOTAL</b>	<b>12 886 685</b>

Le chiffre d'affaires de VEXIM a été réalisé à 63% hors du groupe et à hauteur de 37% à destination de ses filiales de distribution en Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

En dehors de ses marchés principaux en Europe, VEXIM a également enregistré des ventes au Mexique, en Arabie Saoudite, en Inde, en Turquie, aux Emirats Arabes Unis, à Taiwan et en Amérique centrale, sans qu'aucun de ces pays ne représente individuellement une part significative (>5%) des ventes.

### 6.3.4.14 Frais de recherche appliquée et développement

Les coûts de recherche et développement sont comptabilisés en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Contrairement au principe général précité, certaines études relatives à des procédés bien identifiés ont été immobilisées.

Les frais de R&D enregistrés au cours de l'exercice 2015 se sont élevés à 813 K€, dont 469 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 345 K€ au titre des dépenses externes.

### 6.3.4.15 Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont composées de la dotation aux amortissements dérogatoires pour 69 K€ ainsi que des dotations aux provisions pour risque pour 44 K€.

### 6.3.4.16 Impôt sur les bénéfices

La société a comptabilisé un produit de 465 K€ en compte de résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2015.

Le déficit fiscal généré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'élève à 4 909 861 €.

Le total des déficits fiscaux restant à reporter à la clôture de l'exercice est de 41 145 442€.

## 6.3.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

### 6.3.5.1 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice s'est élevé à 39 000€.

### 6.3.5.2 Relations avec des entreprises liées

Néant.

### 6.3.5.3 Rémunération des dirigeants

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération des dirigeants puisque cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

### 6.3.5.4 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	29	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	37	

### 6.3.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 53 095€ et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

### 6.3.5.6 Droit Individuel à la formation

Dans le cadre de la mise en place du CPF au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le DIF résiduel a été converti à l'initiative du salarié (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 et pouvant être mobilisés jusqu'au 1er janvier 2021). Il était évalué à 1 642 heures au 31 décembre 2014.

### 6.3.5.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2015 à 95K€. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses ci-après.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode calcul choisie : prospective
- Table de mortalité : TH 00-02 vie pour les hommes et TF 00-02 vie pour les femmes
- Taux de rotation : 1%/an pour les non cadres et 1%/an pour les cadres
- Taux de progression des salaires : différenciés par catégories
- Taux d'actualisation : 2,08%
- Convention collective : Metallurgie Midi-Pyrénées
- Age de départ : 67 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charge social : 50%

### 6.3.5.8 Engagements financiers

#### 6.3.5.8.1 Engagements donnés

La signature de contrats de distribution depuis 2009 a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Pologne
- Koweït
- Hong Kong
- Malaisie
- Bulgarie
- Slovénie

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

#### Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant),
- Un engagement pris à l'égard de nos fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 11,6 M€,
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014,
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM Italy, VEXIM GmBh, VEXIM UK et VEXIM Spine.

#### 6.3.5.8.2 Engagements reçus

Le groupe n'a pas d'engagements reçus en particulier.

Filiales et participations :

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Caution s et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>A – Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
VEXIM Gmbh	25 000	-1 791 977	100	25 000	0	513975		3 023 641	201 459	
VEXIM Italia	10 000	53 283	100	10 000	0	84 430		1 698 975	34 256	
VEXIM Spine SI	3 000	- 348 675	100	3000	0	687765		842 739	43 098	
VEXIM Uk	117	- 228 557	100	117	0	869 724		178 984	20 878	
VEXIM Inc	7 965	-25 385	100	7 965	0	640 049		100 706	4 339	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Le chiffre d'affaire et le résultat net présentés pour Vexim Inc et Vexim Uk sont convertis au taux moyen de l'exercice.